

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 9 décembre 2022 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ROUSSEL, Adjoints – Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL (jusqu'à 20h35), Mme PELLEN, M. NOBRE (jusqu'à 21h08), Mme TISSOT, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme ZERROUR (jusqu'à 22h06), M. DELALANDE, M. PAUTRE, Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. LE FLOCH à Mme ROUSSEL - Mme ELICE à Mme REGNAULD - M. RICCARDI à M. CAREL - M. CHAMBORAIRE à Mme VAVASSORI - Mme BAUBRY à Mme PROVOST - Mme CARBONELL (à partir de 20h35) à M. MESA GIRALDO - M. PERNES à M. MANGON – M. NOBRE (à partir de 21h08) à Mme VENTURA - M. POINSIGNON à M. ITZKOVITCH - Mme BONNER à M. DELALANDE - Mme ZERROUR (à partir de 22h06) à M. PAUTRE - Mme KELOUA à Mme THIBAUT - M. BEAL (jusqu'à 22h06) à Mme ZERROUR

**ABSENTS** : M. CIANI – Mme SEBAN

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Patricia VAVASSORI

***43 Conseillers municipaux en exercice***

***Présents : 31***

***Représentés : 10***

***Absents : 2***

**Début de séance : 19H39**

**Monsieur le Maire**

Bien, nous allons pouvoir débiter notre Conseil municipal après cette présentation qui nous permettra donc d'expérimenter ce vote électronique à partir du mois de janvier.

Avant l'appel, je voudrais vous présenter Monsieur Olivier CASENAZ, qui est derrière moi, qui est notre nouveau directeur général des services, qui est arrivé le 1<sup>er</sup> décembre. Je sais que vous lui ferez bon accueil. Il est parmi nous ce soir pour suivre notre Conseil et il est à votre disposition, bien sûr, et je le remercie d'avoir choisi notre collectivité pour poursuivre le travail que nous avons engagé. Merci à vous, Monsieur CASENAZ.

Madame VAVASSORI, je vous propose de faire l'appel.

**Patricia VAVASSORI**

Merci Monsieur le Maire. Pour la dernière fois, bonne méthode manuelle.

*Madame Patricia VAVASSORI procède à l'appel.*

**Patricia VAVASSORI**

Monsieur le Maire, nous sommes 41 présents ou représentés.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame VAVASSORI. Nous allons pouvoir débiter notre ordre du jour. Pour le premier point, je vous demanderais de bien vouloir sortir. Ce n'est pas de l'impolitesse, mais comme le premier point...

**Madame VAVASSORI**

Il y a l'approbation...

**Monsieur le Maire**

Ah, excusez-moi. Vous voyez, j'étais déjà dans le premier point vous concernant. Je m'en excuse.

**Patricia VAVASSORI**

Vous avez hâte de me mettre dehors (*rires*)

**Monsieur le Maire**

Voilà, et hâte que vous reveniez, bien sûr.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022</b></li></ul>
--

**Monsieur le Maire**

Nous débutons bien sûr notre séance par l'approbation du procès-verbal de notre Conseil municipal du 17 novembre dernier. Y a-t-il des remarques ? Monsieur CAPILLON.

**Claude CAPILLON**

Oui, bonsoir Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Bonsoir.

**Claude CAPILLON**

Bonsoir mes chers collègues. Juste une remarque sur le point n°2 qui a été présenté, concernant le comité d'habitants pour la géothermie.

Il y a une observation que je voudrais faire, notamment sur le paragraphe où vous demandez à Monsieur LE FLOCH : « *Je vous charge de faire le lien entre les syndicats, mais aussi avec les habitants de nos quartiers. Je sais que vous en avez la bonne volonté et je vous en remercie par avance* ».

Monsieur LE FLOCH répond : « *Nous avons quand même de bons retours parce qu'avant il n'y avait eu aucun contact pendant cinq ans avec YGEO et, depuis que nous sommes élus, il y a vraiment des contacts* ».

J'ai regardé mes agendas 2018, 2019, et sur l'année 2018, il y a eu cinq réunions avec YGEO, dont Monsieur le Maire faisait partie, à l'époque. En 2018, il y a eu six réunions. En 2019, une réunion publique qui s'est déroulée aux Marnaudes en présence, à l'époque, de Monsieur CAREL, qui était avec les habitants.

Donc je sais qu'il y a une habitude d'être en campagne électorale pendant six ans, mais j'aimerais que l'on rectifie, que Monsieur LE FLOCH puisse s'abstenir de donner des éléments qui sont faux. Les comptes rendus existent. Les services les ont, et moi j'ai mes agendas à la disposition de Monsieur LE FLOCH. Merci Monsieur le Maire.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur CAPILLON, mais vous savez que c'est sur la forme et non pas sur le fond. Voilà, donc nous tenons compte de votre remarque.

### **Claude CAPILLON**

Et c'est une observation qui sera inscrite au PV de ce soir.

### **Monsieur le Maire**

Très bien, Monsieur, c'est noté. En effet, j'étais très présent, avec Monsieur Jean-Pierre BOYER et Madame VAVASSORI, sur l'ensemble de ces réunions avec le SIPPÉREC et YGEO. Nous étions très présents, n'est-ce pas Madame VAVASSORI ? Tout à fait.

Bien, y a-t-il d'autres remarques ? Non. Donc je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Donc ce PV est adopté à l'unanimité.

## **UNANIMITÉ**

### **SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR**

41

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### **CONTRE ABSTENTIONS**

0

0

## **1. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE PREVUE A L'ARTICLE L. 2123-35 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A MADAME PATRICIA VAVASSORI**

### **Monsieur le Maire**

Madame VAVASSORI, je suis désolé de devoir vous demander de nous quitter quelques instants.

*Madame VAVASSORI sort de la salle.*

Le premier point concerne l'octroi de la protection fonctionnelle, qui est prévue à l'article L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, à l'attention de Madame Patricia VAVASSORI. En application de cet article du Code général des collectivités territoriales, « *la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en a résulté* ».

Concernant Madame VAVASSORI, notre première adjointe, un administré s'en est pris à Madame VAVASSORI l'inondant d'appels, de SMS et d'e-mails à toute heure du jour ou de la nuit entre février et juillet dernier. Les appels ont été quotidiens avant de prendre une tournure plus agressive à en juger par les 200 SMS envoyés entre août et septembre. À cela s'ajoutent les chantages au suicide et les e-mails quotidiens, jusqu'à quatre par jour, qui ont eu de sérieuses répercussions sur la santé de Madame VAVASSORI.

Ces faits sont susceptibles de caractériser les délits de harcèlement commis envers Madame Patricia VAVASSORI en sa qualité d'adjointe au Maire, qui se trouve ainsi en qualité de victime d'attaques au sens des dispositions de l'article L. 2123-35 précité.

En conséquence, afin de faire cesser ces agissements, Madame VAVASSORI s'est vue contrainte de déposer une plainte auprès du commissariat de police de Rosny-sous-Bois et de solliciter la protection fonctionnelle, en sa qualité d'adjointe au Maire. Elle précise également que si la protection sollicitée lui est accordée et si le juge lui accorde le remboursement total ou partiel de ses frais, ceux-ci seront reversés intégralement à la Ville.

En l'absence de faute personnelle détachable, il y a donc lieu de lui accorder, en sa qualité d'adjointe au Maire, le bénéfice de la protection fonctionnelle prévue par les dispositions de l'article L. 2123-35 précité.

Y a-t-il des questions eu égard à cette protection fonctionnelle qui est demandée par Madame VAVASSORI, qui a été très à l'écoute d'un Rosnéen et qui, au-delà de cette écoute, a été dépassée, débordée par ce Rosnéen qui est allé au-delà de ce qui devait être et pouvait être ?

Je passe donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc cet octroi de la protection fonctionnelle à l'égard de Madame VAVASSORI est adopté à l'unanimité – je vous en remercie –, à l'exception de Madame VAVASSORI qui n'a pas pris part au vote.

**UNANIMITÉ**

***(Madame Patricia VAVASSORI ne prend pas part au vote)***

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE**

0

**ABSTENTIONS**

0

**NON-PRISE PART AU VOTE**

1

MME VAVASSORI

**Monsieur le Maire**

Madame VAVASSORI, vous pouvez nous retrouver, nous rejoindre.

*Madame Patricia VAVASSORI rejoint la séance.*

Patricia, nous avons voté à l'unanimité l'octroi de cette protection fonctionnelle et j'en remercie l'ensemble de nos collègues.

**Patricia VAVASSORI**

Je vous en remercie, chers collègues.

**Monsieur le Maire**

Ce qui fait, au niveau vote...

**Patricia VAVASSORI**

Je suppose que je ne prends pas part au vote.

**Monsieur le Maire**

Bien sûr, oui, je l'ai dit.

**Patricia VAVASSORI**

Donc 40 votes pour.

**Monsieur le Maire**

OK, merci à vous.

**2. ADHESION DE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS A L'ASSOCIATION « COTER NUMERIQUE »**

**Monsieur le Maire**

Je vais présenter le point n 2 puisque Monsieur LE FLOCH est malade, donc il ne peut pas être parmi nous ce soir, grippé.

Notre Ville de Rosny-sous-Bois travaille depuis plusieurs années sur une démarche forte et ambitieuse de modernisation de ses services numériques. La Direction des systèmes d'information cherche à développer ses connaissances et compétences dans le domaine du

numérique d'année en année et souhaite approfondir ses interactions avec les Directions des systèmes d'information des autres collectivités.

« CoTer Numérique » est une association loi 1901 qui a 30 ans d'existence, qui regroupe des collectivités territoriales françaises au travers de leur DSI, en abordant l'ensemble des problématiques liées à l'informatique et au numérique. Celles-ci sont abordées au travers de groupes de travail tout au long de l'année avec des témoignages collectivité/éditeur ainsi que lors d'un congrès annuel.

Les adhérents sont des villes, des EPCI, des syndicats intercommunaux, des Conseils départementaux.

L'association permet donc aux organismes adhérents de participer à des groupes de travail, des journées d'étude et de travail ainsi que des congrès. Ces échanges entre collectivités et partenaires favorisent la montée en compétence des collectivités dans les domaines des progrès numériques actuels.

La cotisation s'élève annuellement à 320 euros.

Si vous le souhaitez, je vous propose d'adhérer à cette association « CoTer numérique ».

Y a-t-il des questions ? Non, je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc cette adhésion est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

41

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

0

0

### **3. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DU GOLF PUBLIC DE ROSNY-SOUS-BOIS – ANNEE 2021**

#### **Monsieur le Maire**

Nous avons donc maintenant un certain nombre de rapports annuels qui vont vous être présentés, sans vote bien sûr, puisque nous devons en prendre acte. Le premier est le rapport annuel sur la gestion du golf. Je laisse Madame REGNAULD nous présenter ce rapport.

#### **Nathalie REGNAULD**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, un contrat d'affermage a été passé avec Les nouveaux golfs de France, devenus UGOLF, entreprise gérant plus de 45 golfs en France et possédant un réseau étendu dans le monde entier.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet en outre, aux autorités concédantes, d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les éléments structurants du rapport d'activité 2021 pour la gestion du Golf de Nanteuil sont les suivants :

- Une année plus bénéfique qu'en 2020, avec un maintien de l'activité sur l'ensemble de l'année et l'arrivée de nouveaux joueurs ne pouvant plus pratiquer en intérieur (+ 31 % du chiffre d'affaire lié à l'enseignement).
- Cette découverte du golf se traduit aussi par un accroissement du nombre des passages des non-abonnés sur site (+ 12 % entre 2020 et 2021).
- À noter que cette initiation au golf n'engendre cependant, au final, qu'un faible accroissement du nombre de nouveaux joueurs abonnés (seulement + 4 % par rapport à 2020).
- Le nombre d'abonnés reste également relativement stable avec 378 abonnés en 2021, contre 373 en 2020 et 393 en 2019.
- Le chiffre d'affaires du golf progresse lui de 9 % entre 2020 et 2021 et enregistre un accroissement de la marge nette de 7,4 %.
- Enfin, il est à remarquer un accroissement du nombre de licences souscrites sur le Golf entre 2020 et 2021 (+ 3 %), ce qui traduit un intérêt maintenu et renforcé pour la discipline.
- Sur ces licenciés, 99 habitaient Rosny-sous-Bois en 2021, contre 82 en 2020, soit une augmentation de plus de 20 % du nombre de licenciés rosnéens.
- Enfin, le délégataire, comme l'année précédente, a accueilli 20 classes d'élémentaires durant l'année pour un cycle de 7 séances d'initiation, sans aucun frais pour la Ville.

Ce rapport a été présenté devant la Commission consultative des services publics locaux réunie le 24 novembre dernier.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

#### **Monsieur le Maire**

Merci, Madame REGNAULD pour cette présentation de cette activité gérée par le Golf de Rosny-sous-Bois. Des remarques ? Non, donc nous prenons acte de ces activités pour l'année 2021. Je vous en remercie.

### ***PRISE D'ACTE***

#### **4. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DU CENTRE AQUANAUTIQUE CAMILLE MUFFAT – ANNEE 2021**

#### **Monsieur le Maire**

Je vous laisse présenter maintenant le rapport annuel sur la gestion du centre aquanautique Camille Muffat. À vous, Madame REGNAULD.

## **Nathalie REGNAULD**

Par délibération en date du 13 février 2014, le Conseil municipal a approuvé le choix de la société OPALIA comme candidat attributaire de la délégation de service public pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation du Centre nautique et sportif Claude Bernard aujourd'hui dénommé Centre aquatique Camille Muffat.

Les éléments structurants du rapport d'activité 2021 pour la gestion du Centre aquanautique Camille Muffat sont les suivants :

- Une année d'exploitation encore fortement impactée par le contexte sanitaire avec une fermeture à tout public du 1<sup>er</sup> janvier au 5 mai et la mise en chômage partiel de l'ensemble du personnel, sauf l'équipe technique et la direction, afin de maintenir une veille sur l'équipement.
- Une reprise progressive à compter du 6 mai pour la natation scolaire des élèves de primaire et complète à compter du 9 juin, avec mise en place d'un protocole sanitaire et présentation du pass sanitaire dans la foulée.
- Conséquence directe de ces propos liminaires, le nombre d'entrées s'élève à 67 531 contre 127 615 en 2019. Notons cependant que, sur le second semestre de l'année, la baisse de fréquentation n'est que de 9 % par rapport à l'année 2019.
- Le chiffre d'affaires, hors compensations versées par la Ville, s'élève à 468 772 euros en 2021 contre 498 127 euros en 2020, soit une baisse d'environ 6 %.

Il est intéressant de souligner une baisse de 35 % des recettes liées aux abonnements entre ces deux années avec, à l'inverse, une augmentation des recettes « entrée unitaire piscine » de 73 %. Une des raisons de cette forte disparité dans l'évolution des recettes est la crainte de s'engager sur un abonnement annuel avec un risque de nouvelles périodes de fermeture ou de restriction d'accès à l'équipement.

L'année 2021 dégage cependant un résultat d'exploitation positif de 116 174 euros, mais en baisse de 27 % par rapport à 2020.

Ce rapport a été présenté devant la Commission consultative des services publics locaux réunie le 24 novembre dernier.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

## **Monsieur le Maire**

Merci Madame REGNAULD. En effet, le centre aquanautique a subi les aléas de cette crise sanitaire, mais les chiffres, malgré tout, restent positifs.

Des remarques ? Monsieur DELALANDE.

## **Franck DELALANDE**

Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Juste, comme j'ai participé à la Commission, je redis ce que j'ai dit en Commission pour le PV. Nous souhaitons que le délégataire réfléchisse à des tarifs étudiants et pour les personnes sans emploi. Quand on connaît la situation actuelle de crise financière absolue, je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui ne peuvent pas se permettre de payer plein tarif et c'est important qu'il y ait une réflexion dans ce sens-là.

## **Monsieur le Maire**

Très bien, c'est noté Monsieur DELALANDE. Donc ce sera en effet une réflexion qui sera à faire avec le délégataire. Nous prenons acte de ce rapport. Je vous en remercie.

## ***PRISE D'ACTE***

## **PRISE D'ACTE**

41

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### **5. RAPPORT ANNUEL BABILOU (CRECHE LES GAZOUILIS DES PORTES DE ROSNY) – ANNEE 2021**

#### **Monsieur le Maire**

Madame CARBONELL, je vous laisse prendre la parole pour le rapport annuel de la crèche Babilou, la crèche les Gazouillis des Portes de Rosny pour l'année 2021.

#### **Marie-Pierre CARBONELL**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde.

Par délibération n 06 du 27 juin 2019, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une concession de service public pour la gestion du multi accueil des Portes de Rosny.

Par délibération n 24 du 15 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public par la société ÉVANCIA SAS BABILOU pour la gestion du multi accueil des Portes de Rosny.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Durant l'année 2021, 104 enfants ont été accueillis au sein de cette structure, dont 59 sur un accueil de 5 jours, 26 en accueil de 4 jours, 6 en accueil de 3 et 13 enfants en accueil occasionnel. Le taux d'occupation s'élève à 78,5 %.

La structure a été ouverte 224 jours en 2021 ; 40 places étaient réservées pour 104 enfants inscrits.

Les heures facturées pour l'année 2021 s'élèvent à 60 134 heures avec un contrat journalier moyen de 8,6 heures. Les heures réalisées s'élèvent à 56 250 heures, représentant un taux de facturation de 116,9 %. La participation des familles est de 121 606 euros. La participation de la Ville (factures de 2021) pour ces 40 berceaux est de 230 001 euros. Le compte d'exploitation du délégataire présente un résultat positif cette année de 13 456 euros.

Ce rapport a été présenté devant la Commission consultative des services publics locaux réunie le 24 novembre dernier.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Madame CARBONELL. Des remarques ? Non, bien, donc nous prenons acte de ce rapport annuel de la crèche les Gazouillis des Portes de Rosny. Je vous en remercie.

## **PRISE D'ACTE**

### **PRISE D'ACTE**

**41**

**41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### **6. RAPPORT ANNUEL 2021 POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS DE ROSNY-SOUS-BOIS**

#### **Monsieur le Maire**

Monsieur NOBRE, vous nous présentez le rapport annuel pour l'exploitation des marchés forains.

#### **Antonio NOBRE**

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

GÉRAUD et Associés produit chaque année un rapport permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les chiffres clés du rapport, nous avons donc trois marchés :

- Marché du centre, nous avons 12 abonnés et 6 volants
- Marché de la gare, 18 abonnés et 2-3 volants
- Marché Saint-Exupéry, nous avons 3 abonnés et 6 volants

En termes de recettes, les recettes s'élèvent à un peu plus de 130 000 euros, hors animations, et les dépenses à un peu plus de 150 000 euros.

Ce rapport a été présenté devant la Commission consultative des services publics locaux réunie le 24 novembre dernier et il est aujourd'hui présenté au Conseil municipal qui est invité à en prendre acte.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur NOBRE. Des remarques ? Monsieur DELALANDE.

#### **Franck DELALANDE**

Les marchés forains de la gare, anciennement les Boutours de Saint-Exupéry, ne fonctionnent pas bien depuis des années et ce n'est peut-être pas une surprise. Historiquement, le marché de Saint-Exupéry fonctionnait mieux lorsqu'il était installé aux Marnaudes et à côté, donc, du supermarché qui a fermé ses portes. Il est à craindre qu'à l'avenir la perte de clients entraîne une baisse du nombre de commerçants qui ne fera que s'accroître.

Ce marché est particulièrement en danger, d'ailleurs.

Par ailleurs, il est absolument certain que le renforcement du centre commercial Westfield Rosny 2, qui envisage d'installer 30 000 mètres carrés, ne pourra que contribuer à accentuer

les difficultés de nos marchés forains. C'est pourquoi nous profitons de la présentation de ce rapport pour souligner combien il est surprenant, voire même désolant, que la majorité municipale soutienne ce projet qui a des capitaux américains et qui va à l'encontre de l'intérêt des commerces de bouche qui sont installés sur Rosny-sous-Bois.

Les centres commerciaux détruisent les commerces de centre-ville partout en France. C'est un phénomène général qui intervient également sur Rosny, sans parler des autres raisons, toutes aussi importantes, tels l'augmentation du nombre de véhicules, la pollution, les effets d'îlots de chaleur pendant les mois d'été. Il serait logique que la majorité municipale, qui ne manque pas l'occasion d'assurer son soutien aux commerçants rosnéens, passe à l'acte et s'oppose à l'extension du centre commercial Westfield Rosny 2 afin de préserver nos commerces de proximité.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur DELALANDE, mais ce n'est pas à l'ordre du jour ce soir. Nous avons juste un rapport annuel 2021 à approuver. Nous connaissons bien aussi les difficultés, en effet, des marchés de certains quartiers et donc c'est une réflexion aussi que nous avons – n'est-ce pas, Monsieur NOBRE ? – sur l'évolution de ces marchés.

**Antonio NOBRE**

Nous avons un rendez-vous prévu en janvier pour justement parler de ce marché-là. Nous vous en parlerons.

**Franck DELALANDE**

Oui, mais il y a quand même – enfin, excusez-moi, Monsieur le Maire – un lien avec les marchés.

**Monsieur le Maire**

Nous le savons bien, Monsieur DELALANDE, et bien sûr la réflexion se fait de manière très large et élargie.

**Franck DELALANDE**

Comme il y aura un avis à rendre après l'enquête publique...

**Monsieur le Maire**

Oui, oui, très bien.

**Franck DELALANDE**

Voilà, bon, je m'arrête là.

**Monsieur le Maire**

Très bien. Merci pour vos remarques. Donc, pas d'autre remarque ? Non, donc nous prenons acte. Merci Monsieur NOBRE.

***PRISE D'ACTE***

## **PRISE D'ACTE**

41

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## **7. RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNEE 2021 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION - SIPPAREC**

### **Monsieur le Maire**

Alors, Monsieur LE FLOCH étant absent, je vais présenter le rapport annuel de 2021 pour le SIPPAREC.

La Ville de Rosny-sous-Bois est adhérente au syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPAREC) pour les compétences en électricité depuis 1924, en réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle depuis 2000 et en développement des énergies renouvelables depuis 2010.

Chaque collectivité est représentée au sein du comité syndical par un délégué titulaire et par un délégué suppléant. Par délibération n 3 du 15 juillet 2020, le Conseil municipal avait désigné Fabrice LE FLOCH délégué titulaire et Patricia VAVASSORI comme déléguée suppléante.

Le SIPPAREC rassemble 117 collectivités locales et établissements publics, dont 84 adhérents à la compétence électricité, 83 à la compétence énergies renouvelables et 92 à la compétence réseaux numériques.

Le Comité syndical du SIPPAREC adoptera prochainement lors d'une séance le rapport annuel d'activité du syndicat pour l'année 2021.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel du SIPPAREC pour l'exercice 2021.

Des remarques ? Non, donc nous prenons acte de ce rapport annuel. Je vous en remercie.

## ***PRISE D'ACTE***

## **PRISE D'ACTE**

41

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## **8. RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNEE 2021 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE - SIGEIF**

### **Monsieur le Maire**

Monsieur BAKIR, je vous laisse prendre la parole pour le rapport annuel du SIGEIF.

### **Sabah BAKIR**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

La Ville de Rosny-sous-Bois est adhérente au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) pour la compétence gaz.

Autorité concédante de la distribution publique de gaz et d'électricité, le SIGEIF assure un contrôle technique et financier des patrimoines concédés et veille au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires : GRDF pour le gaz et ERDF pour l'électricité.

En 2021, le SIGEIF comptait 188 collectivités adhérentes pour le gaz, dont 66 communes pour l'électricité, soit presque 6 millions d'habitants, également à la compétence d'électricité pour 150 millions d'euros pour l'achat de gaz pour un volume de 3 térawatts/heure (à savoir que 1 térawatt/heure = 1 milliard de kilowatts/heure). Le réseau d'électricité est presque de 10 000 kilomètres. Le réseau de gaz est presque aussi de 10 000 kilomètres.

Le SIGEIF coordonne un groupement d'achat de gaz et de services d'efficacité énergétique pour le compte de 484 membres. Pionnier de la mobilité durable (GNV, gaz naturel pour véhicule comme le GPL et le GNL – le GPL, vous le savez, c'est le gaz de pétrole liquéfié, et le GNL c'est le gaz naturel liquéfié), ce syndicat s'engage à présent dans la production du biogaz et de l'électricité verte.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activité du SIGEIF pour l'exercice 2021 joint en annexe et téléchargeable sur le site [www.sigEIF.fr](http://www.sigEIF.fr). Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur BAKIR et merci pour les précisions que vous avez pu nous apporter.

Des remarques ? Monsieur PAUTRE.

### **Philippe PAUTRE**

Oui, bonsoir Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues.

Alors, je sais bien que ce n'est pas l'objet de la présentation qui est faite, mais le sujet-là, en l'occurrence, peut porter quelques questionnements sur les problématiques à venir des coûts énergétiques et des coûts en matière de gaz. Est-ce que, sur ce sujet, nous avons des projections en l'occurrence ?

### **Sabah BAKIR**

Monsieur le Maire, vous permettez que je réponde ?

### **Monsieur le Maire**

Oui, oui, j'allais vous proposer de prendre la parole.

### **Sabah BAKIR**

Merci. Alors, quelques chiffres pour les consommations. On va prendre l'année référence de 2021. Nous avons, pour le gaz (parce que l'année 2021 est terminée) nous avons consommé 6 501 239 kilowatts/heure pour un prix d'un kilowatt/heure qui représente 0,5 euro pour chaque kilowatt/heure. Quand on multiplie le 0,5 euro (le prix d'un kilowatt) fois les 6 501 000 kilowatts consommés, nous sommes à peu près à 337 000 euros annuels pour le gaz.

L'électricité, pareil, nous avons consommé 4 634 041 kilowatts/heure pour un prix d'électricité à 0,15 euro, multiplié par le nombre de kilowatts/heure qui est 4 634 000 cela fait 715 000 euros par an pour l'année 2021.

On a la géothermie aussi. En kilowatts, nous avons consommé 4 270 000 kilowatts pour un prix de 0,14 euro, ce qui représente 594 940 euros.

Je suis désolé, trop de chiffres. Je ne sais pas si vous comprenez, mais je vais essayer d'être très clair.

### **Monsieur le Maire**

C'est bon, nous vous suivons, Monsieur BAKIR.

### **Sabah BAKIR**

Bon, merci. Alors, pour l'année, les consommations pour l'année 2021, les consommations de gaz, électricité et géothermie (et bois, parce que nous avons poêle à bois), nous sommes à 1 655 000 euros de consommation annuelle.

Maintenant, la projection. La projection, nous nous projetons à peu près pour les mêmes consommations (je ne vais pas rentrer dans les kilowatts/heure), nous prévoyons une augmentation du prix du gaz de 3 à 4 fois le prix, puisque nous avons un groupement d'achat de gaz, en l'occurrence le SIGEIF. Cela nous permet de garder à peu près un prix d'augmentation normal qui est égal à 3 à 4 fois le prix de 0,5 centime et nous passons à 0,16 centime au prix du gaz. Cela, c'est la projection. Ce n'est pas encore acté. À savoir que le prix du gaz a augmenté dix fois (1 000 %). Dix fois. Les collectivités qui n'ont pas adhéré au groupement d'achat vont payer la facture vraiment très, très cher. Cela, c'est concernant le gaz.

Pour l'électricité, nous prévoyons une augmentation de 30 %, toujours grâce au groupement d'achat du SIPPEREC. La géométrie reste constante.

### **Des intervenants**

La géothermie.

### **Sabah BAKIR**

Qu'est-ce que j'ai dit ?

### **Des intervenants**

Géométrie.

### **Sabah BAKIR**

Géométrie, pardon. La géothermie...

### **Monsieur le Maire**

C'est une géométrie arithmétique, Monsieur BAKIR, donc vous n'avez pas forcément tort.

### **Une intervenante**

On avait compris quand même.

### **Sabah BAKIR**

La géométrie de la géothermie reste constante, et c'est cela l'avantage. La géothermie a mal commencé. Les gens ont rouspété beaucoup. Maintenant, elle commence à prouver son efficacité. Voilà, merci. Si vous avez d'autres questions, je répondrai. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Je pense que Monsieur BAKIR sera à votre disposition pour vous apporter tous les éléments chiffrés nécessaires à cette remarque.

**Sabah BAKIR**

Monsieur le Maire, je peux envoyer, avec votre permission, le plan de sobriété. Il y a tout qui apparaît là. Il y a beaucoup d'informations techniques. Je ne suis pas rentré dans les détails. Je peux l'envoyer ?

**Monsieur le Maire**

Nous verrons cela tout à l'heure.

**Sabah BAKIR**

D'accord.

**Monsieur le Maire**

Je veux d'abord le voir. Je veux faire la comptabilité et voir la géométrie.

*(rires)*

Si, si, si, je fais confiance, entièrement confiance à nos services.

Bien, merci, Monsieur BAKIR, pour cette présentation. Donc nous prenons acte de ce rapport annuel du SIGEIF.

**PRISE D'ACTE**

**PRISE D'ACTE**

**41**

**41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELIGE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**9. RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNEE 2021 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE - SIFUREP**

**Monsieur le Maire**

Madame MAILLOT, je vous laisse présenter le rapport annuel du SIFUREP. Nous passons sur un autre domaine.

**Danièle MAILLOT**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

La Ville de Rosny-sous-Bois est adhérente au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP).

Chaque collectivité est représentée, au sein du Comité syndical, par un délégué titulaire et par un délégué suppléant. Par délibération n 9 du 30 novembre 2021, le Conseil municipal a désigné Madame Danièle MAILLOT déléguée titulaire et Madame Nathalie REGNAULD déléguée suppléante.

En juin 2018, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion à la centrale d'achats du SIFUREP afin de bénéficier des marchés passés par le Syndicat et des prix avantageux négociés. Le SIFUREP a pour mission d'organiser et de gérer le service public funéraire pour les 107 collectivités adhérentes.

La loi du 8 juillet 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres et a donné aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Elle permet néanmoins aux villes d'assurer le service extérieur des pompes funèbres soit directement, soit par voie de gestion déléguée sans exclusivité.

C'est pourquoi le SIFUREP a conclu avec le délégataire OGF un contrat de délégation de service extérieur des pompes funèbres pour 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le SIFUREP gère également 2 chambres funéraires, à Montreuil et à Nanterre, qui ont totalisé 2 589 admissions et les 5 crématoriums qui ont réalisé plus de 8 902 crémations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activité du SIFUREP pour l'exercice 2021.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame MAILLOT. Des remarques ? Non, donc nous prenons acte de ce rapport et nous vous remercions, Madame MAILLOT, de cette lecture et d'être présente au sein de ce syndicat.

## ***PRISE D'ACTE***

### **PRISE D'ACTE**

41

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## **10. RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST**

### **Monsieur le Maire**

Bien, je garde la parole pour le rapport d'activité de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Le rapport d'activité 2021 de GPGE a été approuvé par le Conseil de territoire du 28 juin 2022.

Cette année, ce rapport d'activité est présenté par grandes thématiques : un territoire durable, des services de proximité, un territoire actif et solidaire, ainsi que tout un volet sur les moyens d'agir. Quelques données chiffrées et démographiques, économiques et financières, notamment la constitution du Conseil de territoire, les commissions et la gouvernance y sont présentées.

Sur le territoire durable, cela se décline sur un certain nombre d'items : agir pour l'environnement et la santé, où l'on retrouve le plan climat-air-énergie territorial et le PREP

(Parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire) sur lesquels un certain nombre de villes sont parties prenantes et qui montent en puissance avec l'aide de l'ALEC-MVE et de la métropole.

Ensuite, dessiner le territoire de demain, c'est tout le travail sur le PLUI qui n'est pas encore achevé, mais le PADD a déjà été une première étape, et tout le travail autour du socle écologique pour les études produites en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Ensuite, aménager durablement le territoire. Ce sont les emprises de l'ex A 103, la question du parc nature du plateau d'Avron que nous avons inauguré en 2022, ce que les travaux réalisés en 2021 ont permis et un certain nombre d'études que les villes demandent.

Et puis développer les mobilités avec les lignes 15 et 16, qui sont déjà bien engagées, avec des calendriers qui devraient être tenus, le plan des pistes cyclables, que ce soit le Territoire qui harmonise l'ensemble ou nos 14 villes qui parviennent à communiquer suffisamment ensemble pour avoir un plan *in fine* cohérent des pistes cyclables à l'échelle de notre territoire.

Cela fait donc un certain nombre de sujets sur lesquels les services de l'EPT ont travaillé en 2021 et continuent à le faire.

Sur les services de proximité, toute la question est de réduire, trier, valoriser les déchets, ce qui constitue un énorme travail de communication, de pédagogie et d'information à faire en direction de nos habitants. Parmi les autres services de proximité étudiés figurent la nouvelle déchetterie de Neuilly-sur-Marne qui a été inaugurée et la mise aux normes des autres déchetteries. Le rapport revient également sur les réseaux d'assainissement. Toujours parmi les services de proximité, le diagnostic habitat privé a été engagé.

Développer et soutenir l'activité économique. L'EPT a abondé, en 2021, sur le fonds de résilience. Il accorde trois points d'accueil assez bien pourvus en permanences diverses et variées avec les partenaires que sont les Chambres de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers, l'agence de développement et d'innovation et d'autres organismes qui sont capables de conseiller et d'accompagner nos entreprises, soit en création ou au cours de leur vie. Rajoutons tout ce qui a trait à l'emploi, à la formation, l'insertion, les causes sociales, la plateforme linguistique et également la détection des besoins en linguistique dans nos villes.

La question de la fracture numérique, Démos et la GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité). Tout ceci entre dans le champ des compétences du Territoire.

Mobiliser autour des Jeux de Paris 2024. Notre EPT et 12 communes de notre territoire sont labellisés « Terre de Jeux 2024 » et le Territoire continue à pouvoir faire bénéficier le plus possible nos populations des retombées indirectes et déjà immédiates sur l'activité économique.

Les moyens pour agir, c'est tout ce qui a trait aux ressources humaines, mais c'est aussi accompagner, préparer et sécuriser les actions des services. Nous nous orientons sur les achats responsables avec des clauses sociales et clauses économiques circulaires.

Je vous propose de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel d'activité de GPGE.

Des remarques ? Non, donc nous prenons acte de ce rapport d'activité de notre Établissement public territorial. Je vous en remercie.

## **PRISE D'ACTE**

## PRISE D'ACTE

41

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### 11. RAPPORT ANNUEL 2021 DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE ROSNY-SOUS-BOIS (SEMRO)

#### Monsieur le Maire

Je continue donc avec le rapport annuel de la SEMRO.

Pour satisfaire à l'obligation de présentation, ce rapport annuel 2021 retrace les séances du Conseil d'administration, les comptes annuels et l'activité de la SEMRO pour l'année 2021. Donc voici quelques opérations :

- la pépinière d'entreprises Espace 22 : la SEMRO est propriétaire de locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble Jean Monnet, rue de Rome. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Établissement public territorial gère la pépinière. Les factures de loyers et les charges sont donc réglées par l'EPT. Au 31 décembre 2021, la dette de l'Établissement public territorial s'élevait à la somme de 19 982 euros correspondant à la refacturation des taxes de l'année 2021 ;
- le restaurant club-house : la SEMRO a acquis, en février 2021, les terrasses auprès de la Ville pour un montant de 35 500 euros, ce que nous avons voté en Conseil municipal ;
- un projet sur la rue Kennedy : au 13-19, un permis de construire de 48 logements a été obtenu et une commercialisation a démarré ;
- les Portes de Rosny : la SEMRO a réalisé une étude de marché démontrant que le site est peu propice à une opération en accession. VERRECHIA Construction s'est manifestée pour acquérir le foncier restant afin de réaliser une opération de bureaux et y intégrer son siège social ;
- le Pré Gentil : la SEMRO n'intervient plus dans le dossier BOUYGUES Immobilier et un nouveau permis de construire a été déposé ;
- projet Unibail Rosny 2 : la SEMRO s'est vu confier un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage par le groupe RODAMCO-WESTFIELD pour réfléchir au projet d'aménagement de ce secteur en collaboration avec GPGE ;
- la ZAC Coteaux Beauclair : dans le cadre des projets de construction de la ZAC Coteaux Beauclair, les promoteurs ont confié à la SEMRO un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur le choix d'un bailleur social, la définition du projet social ainsi que la régularisation des différents actes. En parallèle, la SEMRO continue son rôle de co-promoteur sur le lot B1, dernier lot de la tranche 1 de la phase 1 de la ZAC Coteaux Beauclair. L'appel d'offres devait être lancé en fin d'année 2021, mais sera sûrement reporté au premier semestre 2022 ;
- les comptes annuels 2021 : l'activité de la société se solde, pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2021, par un résultat bénéficiaire de 143 138,17 euros. Il était bénéficiaire de 479 369,24 euros en 2020.

Ensuite, je voudrais donner une information qui n'est pas sur l'année 2021, mais sur l'année 2022, puisque la dernière Assemblée générale, qui s'est réunie il y a quelque temps, a adopté à l'unanimité une résolution en transformant son article 15, son alinéa 5, qui était ainsi inscrit : « *Le nombre des sièges d'administrateurs était fixé à 9, dont 6 pour les collectivités territoriales. Celles-ci répartissent entre elles les sièges qui leur sont globalement attribués en proportion du capital qu'elles détiennent respectivement* ». À l'unanimité, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle rédaction de l'article 15, alinéa 5, à savoir : « *Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 10, dont 7 pour les collectivités territoriales. Celles-ci répartissent entre elles les sièges qui leur sont globalement attribués en proportion du capital qu'elles détiennent respectivement* ».

Donc je fais suite à votre demande d'ouverture à l'opposition. Voilà, donc l'Assemblée générale de la SEMRO a accepté à l'unanimité ce principe en votant cette proposition. Donc nous vous ferons la proposition à l'occasion d'un prochain Conseil municipal.

Y a-t-il des remarques ? Non, donc je considère que ce rapport annuel fait l'objet... Voilà.

## **PRISE D'ACTE**

### **PRISE D'ACTE**

**41**

**41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELIGE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## **12. RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL PARIS EST DEVELOPPEMENT (SPL PAREDEV)**

### **Monsieur le Maire**

Je laisse Monsieur CAREL présenter le rapport annuel pour SPL PAREDEV.

### **Pierre-Olivier CAREL**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues, mesdames et messieurs.

L'article L. 1524-5 du CGCT fait obligation aux assemblées délibérantes des collectivités actionnaires des sociétés publiques locales de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis annuellement par leurs représentants du Conseil d'administration. Pour satisfaire à cette obligation, le rapport annuel 2021 retrace les séances du Conseil d'administration, les comptes annuels et l'activité de la SPL en 2021.

Concernant la ZAC Coteaux Beauclair, six parcelles ont été acquises en 2021 et deux parcelles de la tranche 2 de la phase 1 ont été rendues cessibles. Différentes études ont été menées : conception et validation de la (*un mot inaudible*) publique piétonne entre les lots PH1 et PH2, étude de faisabilité relative à la stabilisation du mur de soutènement de la ruelle Boissière, campagne de sondage – c'est-à-dire pollution géotechnique – sur les lots de la tranche 2 de la phase 1, poursuite des études urbaines sur la phase 2.

Les travaux de démolition, nettoyage et VRD, ont été réalisés, notamment sur la tranche 2 de la phase 1 de la ZAC Coteaux Beauclair. Un arrêté de déclaration d'utilité publique, puis un arrêté de cessibilité, ont été obtenus pour le lot dit Alinéa situé dans la phase 2 de la ZAC.

L'avancement des projets immobiliers et la commercialisation des charges foncières se sont déroulés de la sorte :

- Concernant le lot C1, les travaux ont démarré début 2020 pour une livraison prévue le 30 septembre 2022 ;
- Le lot C2 : les travaux ont démarré à l'automne 2019 pour une livraison prévue au quatrième trimestre 2022 ;
- Le lot C3 : les travaux ont démarré à l'automne 2019 pour une livraison prévue à l'automne 2022 ;
- Le lot C4 : la cession du lot au profit du groupement des promoteurs constitué d'OGIC et ARCHES Métropole est prévue pour 2022 dans la perspective d'un projet immobilier comprenant 285 logements, dont 85 logements sociaux et une moyenne surface alimentaire de 6 000 m<sup>2</sup>. J'ajouterai, bien que ce ne soit pas concernant l'année 2021, que les travaux du lot C4 ont pu débuter depuis la mi-novembre et qu'il est important d'aller relativement vite pour permettre les délais inhérents à la CDAC pour l'ouverture du supermarché en temps et en heure ;
- Concernant le lot PH2, les travaux ont démarré en juin 2019 pour une livraison prévue en mai 2022 ;
- Le lot B2A : les travaux ont démarré début 2020 pour une livraison du groupe scolaire prévue en mai 2022 et les logements en septembre 2022. Il y a eu quelques retards depuis ;
- Le lot B2B : le permis de construire a été déposé en octobre 2020 et fait actuellement l'objet d'un recours contentieux. Il s'agit d'un programme suivi par LOGIREP pour la construction de 58 logements sociaux.

En parallèle de sa mission d'aménageur de la ZAC Coteaux Beauclair, la SPL PAREDEV étudie les nouvelles opérations d'aménagement sur les périmètres Grand Pré et Quatrième Zouaves.

Enfin, concernant les comptes annuels 2021, l'activité de la société se solde, pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2021, par un résultat bénéficiaire de 27 652,69 euros. Il était bénéficiaire de 73 679,91 euros en 2020.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur CAREL, pour cette présentation. Des remarques ? Monsieur CAPILLON.

### **Claude CAPILLON**

Ce n'est pas une remarque, c'est juste une question concernant la surface commerciale de 6 000 m<sup>2</sup>. Je voudrais avoir confirmation si c'est toujours un centre Leclerc qui doit s'implanter et, si c'est le cas, il y avait un accord qui avait été trouvé pour que le centre Leclerc de la rue Gallieni redevienne un Hyper U. Donc je voudrais savoir si cela tient toujours.

### **Monsieur le Maire**

À cette heure, je ne sais pas parce que la discussion ne s'est pas faite, mais en effet c'est un Leclerc qui doit s'installer sur Coteaux Beauclair, oui. Donc, après, Super U, la direction, je ne peux pas vous apporter la réponse ce soir parce que c'est une négociation qui n'a pas été poursuivie.

### **Claude CAPILLON**

C'était lié à l'ouverture du centre Leclerc...

### **Monsieur le Maire**

Oui, oui, d'accord...

**Claude CAPILLON**

... des Coteaux Beauclair...

**Monsieur le Maire**

... mais pour l'instant je n'ai pas revu la Direction du Leclerc actuel. Ce sera l'objet d'une rencontre avec eux et je vous tiendrai au courant de cela, bien sûr. Je me souviens, à l'époque, en effet cela avait été une des conditions.

**Claude CAPILLON**

En 2020, oui.

**Monsieur le Maire**

Oui, oui. C'est bien un Leclerc qui s'installe sur Coteaux Beauclair.

Donc ces deux rapports ont été adoptés au Conseil de Territoire qui s'est tenu mardi soir (rapport SEMRO et rapport SPL PAREDV), avec adoption à l'unanimité.

### ***PRISE D'ACTE***

**PRISE D'ACTE**

**41**

**41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### **13. DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY CONSTITUE POUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA FUTURE CRECHE SITUEE SUR LA ZAC COTEAUX BEAUCLAIR**

**Monsieur le Maire**

Je laisse la parole à Madame CARBONELL pour le point n 13 qui est la désignation des membres du jury pour l'opération d'aménagement de la future crèche Coteaux Beauclair.

**Marie-Pierre CARBONELL**

Merci.

Par délibération en date du 22 septembre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition, auprès de VINCI IMMOBILIER IDF, d'un lot de copropriété au sein de la résidence RÉFLECTO (lot C3) situé dans la ZAC Coteaux Beauclair. Cette coque sera destinée à accueillir une crèche de 60 berceaux.

L'aménagement de cette coque en crèche nécessite la passation d'un marché conception-réalisation en procédure adaptée qui permettra de sélectionner un opérateur économique en

charge de cette opération. Celle-ci suppose la mise en place d'un jury. Le projet étant trop gros, il n'entre pas dans les exceptions listées par l'article R. 2171-16 du Code de la commande publique qui permet de ne pas faire appel à un jury.

Ce jury sera composé des membres de la Commission de la CAO existante à laquelle sera ajouté un tiers de personnes indépendantes des candidats.

Sont désignés comme membre du jury qui interviendra dans le cadre de la procédure mise en place pour l'aménagement de la Crèche sur la ZAC Coteaux Beauclair :

- En premier, les membres déjà désignés de la Commission d'appel d'offres prévue pour les marchés publics, c'est-à-dire Mesdames VAVASSORI, BÖNNER, PAILLOT et Messieurs MANGON, CAREL et POINSIGNON, qui sont titulaires, ainsi que Madame MAILLOT et Messieurs CAVANNA, RICCARDI, CAPILLON et BÉAL en tant que suppléants ;

Sont aussi mandatés :

- Monsieur Pierre-Jean POUILLARD, architecte de la Ville,
- Monsieur Éric KENDA, expert sur les enjeux environnementaux et énergétiques,
- Madame Solenne GARIEL, directrice du service Petite Enfance, Jeunesse et Éducation sur la Ville de Neuilly-Plaisance.

Les membres constituant ce tiers de personnes qualifiées des membres du jury ont voix délibérative, en plus de ceux ayant déjà voix délibérative comme représentant de la Commission d'appel d'offres.

D'autres personnes, internes à la collectivité, ainsi que les éventuels assistants à maîtrise d'ouvrage intervenant sur cette opération, pourront être amenées à participer au jury.

Il n'est pas prévu de montant d'indemnisation pour le tiers désigné ci-dessus, membres de ce jury, s'agissant de l'ensemble des travaux et réunions qu'il entreprendra.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la désignation de ces membres du jury.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame CARBONELL. Des questions ? Madame THIBAUT.

### **Magalie THIBAUT**

Oui, bonjour Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

Une petite question, puisqu'au précédent Conseil municipal ou à celui d'avant, la réalisation de ce projet était conditionnée à une étude, notamment à une étude thermique. Nous devons donc en conclure que l'étude s'est avérée favorable pour que la Ville s'engage dans la concrétisation de cette crèche ?

### **Marie-Pierre CARBONELL**

Oui, c'est exact. Il a été favorable, et même Monsieur BAKIR peut en témoigner.

### **Sabah BAKIR**

Oui, tout à fait.

### **Monsieur le Maire**

Nous avons l'étanchéité à l'air, me dit-on. Voilà, donc tout est correct. Oui, Monsieur BAKIR, vous pouvez nous donner des chiffres parce que j'entends dans la salle que certains seraient très intéressés d'avoir quelques chiffres pour faire un peu d'arithmétique.

### **Sabah BAKIR**

Les chiffres, vraiment, je ne les ai pas préparés.

**Monsieur le Maire**

Ah, c'est dommage.

**Sabah BAKIR**

J'ai oublié, parce que moi je prépare les chiffres du jour. Si vous voulez, je vous les donne, mais de mémoire les chiffres étaient, au niveau de l'isolation, on fait un essai de l'air avec un compresseur de l'intérieur des coques. On met l'intérieur sous pression. Je ne me rappelle plus la valeur. Il faut que l'air ne passe pas par les fenêtres, donc c'est la question d'étanchéité. Les essais techniques sont rentrés tous dans les chiffres.

**Monsieur le Maire**

Très bien, Monsieur BAKIR. Vous avez compris qu'il a toutes les compétences techniques, mais vous nous ferez un cours à l'occasion.

**Sabah BAKIR**

Avec plaisir.

**Marie-Pierre CARBONELL**

D'ailleurs, VINCI avait...

**Monsieur le Maire**

Qui parle, là ?

**Marie-Pierre CARBONELL**

C'est moi.

**Monsieur le Maire**

Ah, pardon Marie-Pierre, je ne vous avais pas vue.

**Marie-Pierre CARBONELL**

VINCI s'était bien engagé, effectivement, à obtenir les résultats escomptés et ils l'ont fait.

**Monsieur le Maire**

Très bien, merci pour ces précisions, Madame CARBONELL.

D'autres remarques, sinon je passe au vote ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc cette désignation des membres du jury est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41**

**41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0**

**0**

## **14. FIXATION DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES A COMPTER DE 2023**

### **Monsieur le Maire**

Je laisse la parole à Monsieur CAREL pour le point 14, qui est la fixation du fonds de compensation des charges territoriales à partir de 2023.

### **Pierre-Olivier CAREL**

Merci Monsieur le Maire. Je présente ce point étant suppléant à la CLECT, Monsieur MANGON n'ayant pas pu assister à deux des réunions. Nous le faisons en binôme, mais c'est moi qui vous le présente.

### **Monsieur le Maire**

Sachant que la réunion des maires a abordé ce sujet très régulièrement. Donc ayant un certain nombre de sujets à présenter ce soir, j'ai proposé que Monsieur CAREL présente le sujet pour que je puisse respirer un peu.

### **Pierre-Olivier CAREL**

La Ville de Rosny-sous-Bois fait partie, depuis 2016, de l'EPT Grand Paris Grand Est qui regroupe 14 communes de Seine-Saint-Denis. Cet EPT exerce les compétences suivantes, autrefois communales : eau et assainissement, plan local d'urbanisme, déchets ménagers et assimilés, politique de la Ville, aménagement urbain d'intérêt métropolitain, développement économique, mobilité, clause d'insertion et, depuis 2019, habitat.

Ne disposant globalement pas de ressources fiscales propres, contrairement aux autres EPCI, l'EPT doit disposer de contributions dénommées fonds de compensation aux charges territoriales (FCCT), versées annuellement par les 14 villes membres. Ce FCCT tel qu'évalué par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) doit correspondre au coût des compétences transférées. Cette évaluation doit ensuite être approuvée par délibération concordante du Conseil de Territoire et des Conseils municipaux des villes.

Pour mémoire, la compétence déchets ménagers et assainissement ne relève pas du FCCT, leur financement étant assuré par des ressources propres de l'EPT, c'est-à-dire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la surtaxe d'assainissement.

Les contributions obligatoires des communes n'avaient pas été réévaluées par la CLECT depuis le renouvellement, en 2020, des conseils municipaux et des instances de l'EPT. Une démarche collaborative entre l'EPT et ses villes membres, destinée à la fois à rapprocher les montants à verser par les communes aux coûts réellement supportés par l'EPT et à rééquilibrer les participations communales entre elles, a été engagée dès le début de l'année avec pour objectif d'aboutir avant les préparations budgétaires 2023 et de donner de la visibilité au FCCT jusqu'au terme de l'actuel mandat municipal, soit en 2026.

À l'issue de nombreuses réunions, une nouvelle évaluation des contributions communales a été établie et décidée par la CLECT du 18 octobre 2022.

La nouvelle évaluation est la suivante :

- Le FCCT compétences, hors revalorisation annuelle légale, est porté à 6,47 millions d'euros, soit une augmentation de +2,3 millions ;
- Les villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil doivent également continuer à s'acquitter d'un FCCT socle, correspondant aux compétences précédemment exercées par la communauté d'agglomération, désormais reprises par l'EPT. Il est proposé de maintenir ce FCCT, hors revalorisation légale, en le corrigeant d'une erreur d'actualisation faite en 2016, soit un FCCT socle de 1 000 000 d'euros pour la ville de Clichy-sous-Bois et de 2,8 millions pour Montfermeil.

Les nouveaux FCCT communaux compétences et socle sont détaillés par commune dans le projet de délibération. Pour la Ville de Rosny-sous-Bois, il se porte désormais à la somme de 1 035 803 euros, soit une hausse de 55 %, ce qui représente *in fine* + 365 592 euros.

Il a été proposé que la prise en charge financière par les villes du FCCT réévalué soit progressive sur deux, trois ou quatre exercices budgétaires maximum, c'est-à-dire 2023, 2024, 2025 et 2026, selon différentes modalités et selon les impacts budgétaires. La Ville de Rosny-sous-Bois a opté pour la règle générale, afin de ne pas amputer nos capacités financières sur les années à venir, nonobstant la crise énergétique et inflationniste en cours.

La prise en charge sera donc la suivante :

- 2023 : hausse de 50 % de l'évolution du FCCT, soit 853 007 euros au total,
- 2024 : prise en charge de 80 % de l'évolution du FCCT, soit 962 685 euros au total,
- et pour les années 2025, 2026, prise en charge de 100 % de l'évolution du FCCT, soit 1 035 803 euros au total.

Pour 2023, le taux de revalorisation qui s'ajoutera au FCCT socle de 2022 est de 7,1 %, c'est-à-dire le taux IPCH publié ce jour. Donc le montant réel qui est appelé en 2023 devrait plutôt être de 913 571 euros.

Nous avons eu une présentation de ce rapport et de l'ensemble des éléments lors de la dernière Commission des finances et je pense qu'il a été répondu à toutes les questions qui ont été soulevées, mais s'il y en a d'autres, Monsieur le Maire...

### **Monsieur le Maire**

Sachant que les discussions entre les 14 communes ont été âpres et difficiles pour arriver à un consensus.

Y a-t-il des questions ? Non, donc nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc ce FCCT est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**41  
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0  
0**

## **15. ENGAGEMENT LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

**Monsieur le Maire**

Je laisse la parole à Monsieur MANGON pour le point n 15 qui est l'engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget primitif 2023, qui aura lieu en mars prochain.

### **Pierre MANGON**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir mesdames et messieurs.

Les crédits dédiés aux dépenses d'investissement du budget 2023 ne pourront être engagés qu'à compter du vote du budget primitif, dont l'adoption est programmée en mars 2023.

Aussi, comme l'autorise l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient d'ouvrir d'ici à l'adoption du Budget 2023, les crédits nécessaires aux principales opérations (plan écoles, réhabilitation des voiries et entretien des espaces publics, amélioration de l'éclairage public, entre autres), dans la limite réglementaire du quart des crédits votés au budget 2022.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2023, les investissements dans les limites suivantes (elles vous ont été données avec les convocations). Les crédits correspondants seront inscrits, bien entendu, au budget primitif 2023 lors de son adoption.

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur MANGON. Des questions ? Madame THIBAUT.

### **Magalie THIBAUT**

Oui, plutôt une explication de vote, et ce n'est pas la première fois puisque, à travers cette délibération, vous nous demandez d'acter ou de débattre sur, finalement, des engagements de crédits qui concernent le budget primitif 2023. Sauf que c'est compliqué pour nous de nous positionner puisque nous ne connaissons pas vos priorités et vos orientations politiques pour l'année 2023, et le cadre budgétaire global. Ce n'est donc pour nous pas possible de pouvoir, en tout cas, émettre un avis sur les opérations que vous nous présentez.

C'est aussi la conséquence qui perdure depuis votre élection de faire voter le budget vraiment à la limite de ce que la loi permet de faire, c'est-à-dire au mois de mars, alors que d'autres collectivités le font voter au mois de décembre. Autant on peut le comprendre la première année où vous venez d'arriver. Il vous faut un peu de temps pour mettre en place les choses et les services. Autant, là, c'est moins compréhensible et cela nous permettrait, en fait, de démarrer une année avec les orientations politiques et un cadre budgétaire plus clair dès le début de l'année. En tout cas, nous, c'est notre position, et donc, nous nous abstiendrons et nous attendrons le rapport d'orientations budgétaires et le vote du budget pour pouvoir nous positionner.

### **Monsieur le Maire**

Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai présenté Monsieur Olivier CASNAZ, qui a pris ses fonctions il y a une quinzaine de jours. Nous souhaitions présenter et travailler un budget avec notre nouveau DGS, ce qui nous a amenés, bien sûr, à reporter le vote du budget à mars prochain. Mais là, vous avez quand même, dans les opérations budgétaires, l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées, donc c'est quand même une de nos priorités et vous le savez bien, la modernisation de l'éclairage public, là aussi, création du groupe scolaire Marnaudes-Mermoz, la réhabilitation du groupe scolaire Bois-Perrier, l'extension du groupe scolaire du Pré Gentil, qui sont des demandes récurrentes et importantes, et la création de la crèche Coteaux Beauclair.

Voilà, enfin je tiens compte quand même de vos remarques. Monsieur ITZKOVITCH.

## **Ivan ITZKOVITCH**

Oui, dans le même sens qui vient d'être indiqué par Magalie THIBAUT, nous nous abstenons sur cette délibération, mais votre dernière remarque montre que vous n'avez pas bien compris ce qui a été dit par notre collègue.

## **Monsieur le Maire**

Si, si, j'ai entendu. J'ai entendu. J'ai entendu.

## **Ivan ITZKOVITCH**

Non, parce que je n'ai pas cru entendre que vos (*inaudible*) s'opposaient aux réhabilitations d'écoles ni à la mise en accessibilité des bâtiments. Cela a été très bien dit par Madame THIBAUT, le budget c'est un équilibre global. C'est des grandes orientations, des grandes masses. Aujourd'hui, puisque nous ne sommes pas dans le secret des dieux, nous, groupes de l'opposition, nous ne pouvons pas savoir ce que vont être vos arbitrages, vos grandes masses au budget 2023. Donc, nous demander de nous prononcer sur des engagements de dépenses alors que nous n'avons pas eu le budget ; nous considérons – nous comprenons la nécessité de le faire –, mais nous, en notre qualité de groupes de l'opposition (en tout cas, c'est le cas pour l'URAM et j'ai l'impression que c'est aussi le cas pour RES), nous ne nous exprimons pas à ce stade, n'ayant pas eu d'expression politique sur le budget.

## **Monsieur le Maire**

Très bien. Merci pour votre remarque. Je vais donc passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Six et sept, treize.

## **Patricia VAVASSORI**

Monsieur le Maire, ce point est adopté par 28 votes pour et 13 abstentions.

## **Monsieur le Maire**

Merci.

## **Patricia VAVASSORI**

Nous noterons que Madame CARBONELL est partie à 20h35 et a donné pouvoir à Monsieur MESA.

## **Monsieur le Maire**

Très bien.

***28 voix pour et 13 abstentions (6 abstentions URAM et 7 R.E.S.)***

### **SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR**

**41  
28**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT,

### **CONTRE ABSTENTIONS**

**0  
13**

M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## 16. TARIFS COMMUNAUX 2023

### Monsieur le Maire

Point 16, Monsieur MANGON, donc les tarifs communaux.

### Pierre MANGON

Les tarifs communaux font principalement l'objet de deux délibérations annuelles :

- une délibération pour les activités fonctionnant en année scolaire, principalement en direction des familles,
- une délibération pour les autres activités, établie en année civile et regroupant essentiellement des tarifs à destination des associations, des usagers et entreprises ou des activités ponctuelles pour les administrés.

Il est proposé d'actualiser et compléter les tarifs pour l'année 2023 ainsi que d'en créer de nouveaux.

À noter que pour 2023, du fait de la reprise en gestion de la restauration pour les seniors par le Centre communal d'action sociale, ces tarifs seront approuvés par le Conseil d'administration du CCAS.

Les évolutions apportées aux tarifs pour l'année 2023 sont les suivantes :

#### Tarifs photocopies en libre-service :

Différents tarifs étaient proposés sans réelle homogénéité. Aussi, il est proposé d'harmoniser le prix des copies A4 et A3, que ce soit en noir et blanc ou en couleurs, et de prendre en compte, dans le nouveau prix fixé, l'augmentation du coût du papier.

Concernant les tarifs proposés aux associations, ceux-ci sont impactés à la baisse par cette nécessaire homogénéité.

Tarifs aux associations : les tarifs sont inchangés.

#### Tarifs des tournages de films :

Certains tarifs sont revus à la hausse. D'autres ont fusionné, apportant une simplification et une meilleure lisibilité des tarifs proposés par la Ville. Un nouveau tarif gratuit est proposé pour les étudiants en École de cinéma.

#### Tarifs des activités tournées vers la culture et la jeunesse :

Un euro sera demandé aux familles pour les activités jeunesse afin de responsabiliser les jeunes et leur famille suite à de nombreuses absences de ceux-ci aux activités sans prévenir le Service jeunesse. De plus, l'adhésion annuelle au studio B est supprimée afin de faciliter l'accès à tous.

Les tarifs de l'activité golf sont actualisés comme chaque année. D'autres tarifs sont créés afin de répondre à la demande des joueurs de golf.

#### Tarifs liés à la santé :

Suite à la convention nationale signée entre l'Assurance maladie et les chirurgiens-dentistes, trois paniers de soins ont été créés et approuvés en Conseil municipal (le reste à charge zéro, le reste à charge modéré et tarifs libres). Il est proposé de modifier les tarifs libres qui n'avaient pas été revalorisés depuis 2019.

Les tarifs de location de salles sont revalorisés en moyenne de 5 %.

Les tarifs du stationnement payant demeurent inchangés.

### Tarif lié au dispositif d'hébergement d'urgence :

Il est proposé de créer un nouveau tarif pour le logement d'urgence. Ce tarif sera appliqué au propriétaire fautif qui n'a pas pu reloger son locataire et que la Ville héberge dans son logement d'urgence ou dans un équipement public.

### Tarifs pour les occupations du domaine public :

Ces tarifs n'ont pas été actualisés depuis 2020. Il est proposé de les actualiser. De plus, quatre nouveaux tarifs sont créés afin de répondre à la demande de particuliers ou entreprises.

### Tarifs de communication :

Il est proposé d'augmenter de 10 % certains tarifs de publicité dans le guide municipal.

Tarifs des commerces et marchés alimentaires : Il est proposé de créer un nouveau tarif pour une demande d'emplacement exceptionnelle émanant d'un commerçant. Sur les tarifs des marchés forains, je dois vous apporter une information. En effet, une erreur matérielle s'est glissée dans les documents que vous avez reçus, puisque le tarif du marché de la gare pour 2023 n'est pas de 3,54 euros hors taxes, mais de 4,21 euros. Je tiens à vous rassurer, ce tarif de 4,21 est identique au tarif appliqué aux commerçants du marché de la gare pour les années 2020 et 2021. Il demeure donc inchangé. Le délégataire, même si le Conseil municipal du 15 décembre 2021 a approuvé le tarif de 4,06 euros pour l'année 2022, nous a confirmé avoir décidé d'appliquer le tarif de 4,21 euros hors taxes pour le marché de la gare, et donc, de ne pas suivre le vote de notre assemblée délibérante.

Vous pouvez lire dans la colonne d'avant, celle des tarifs 2022, que les tarifs que nous avons votés étaient de 4,06 pour les deux marchés. Par contre, pour le tarif du marché du centre, le délégataire nous a indiqué avoir appliqué un tarif de 3,37 euros hors taxes depuis 2021. Il n'a donc pas suivi notre vote l'an passé puisque nous avons approuvé un tarif identique au marché de la gare de 4,06 euros hors taxes.

En conséquence, et après avoir reçu l'avis favorable des commerçants en Commission des marchés forains, je vous propose de ne pas augmenter le tarif du marché de la gare, qui reste à 4,21 euros hors taxes ; d'augmenter de 5 % le tarif du marché du centre, qui passe de 3,37 euros hors taxes à 3,54 euros hors taxes. Cette augmentation de 5 % est conforme à l'avis favorable des commerçants.

La Commission ressources a été consultée lors de sa séance d'il y a dix jours.

### **Monsieur le Maire**

Du 9 décembre.

### **Pierre MANGON**

Du 9 décembre.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur MANGON. Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT.

### **Magalie THIBAUT**

Oui, nous ne voterons pas ces tarifs communaux 2023 puisque nous sommes en opposition avec une modification, qui est celle de demander aux jeunes et aux familles de verser un euro pour les activités jeunesse. Vous l'expliquez en indiquant qu'il y a de nombreuses absences, mais sans nous donner vraiment de chiffres précis. Quand on propose ce type d'amendement, encore faut-il nous donner des éléments précis. Sur l'année globale, à quoi correspond cet absentéisme des jeunes ?

La deuxième raison, c'est que nous pensons que ce sera inefficace. Nous savons très bien les difficultés que nous pouvons avoir dans les services publics, dans les associations du champ

socio-éducatif, de pouvoir mobiliser les jeunes, d'autant plus des jeunes qui peuvent être des fois très éloignés de ces structures-là, et ce n'est pas en imposant aux jeunes et aux familles de verser un euro supplémentaire que vous verrez, à mon avis, dans les services municipaux davantage de jeunes. Il eut été préférable, peut-être, de se poser des questions sur pourquoi est-ce que ces jeunes ne viennent pas, sur peut-être les activités proposées. Cela ne remet pas en cause, bien évidemment, le travail des agents de la Ville, mais nous pensons que ce sera tout simplement inefficace et nous demandons que, quand vous nous présentez des modifications de tarifs, vous puissiez nous apporter des éléments plus précis et plus objectifs dans ce domaine-là.

Et puis, dans la période que nous allons connaître et dans la période de crise sociale que nous allons vivre, nous considérons que ce n'est pas vraiment une bonne chose de responsabiliser forcément par la sanction financière, les familles et les jeunes, et notamment, celles et ceux qui en sont le plus éloignés.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CAVANNA, vous avez une réponse à nous apporter.

**Fabrice CAVANNA**

Oui, je peux répondre. En fait, il ne s'agit pas de rajouter un euro supplémentaire à une activité. Ce sont des activités gratuites où les gens s'inscrivent et, étant donné que c'est gratuit, les gens décident par eux-mêmes s'ils peuvent venir ou pas à telle ou telle activité. En fait, c'est quand même un travail qui est assez conséquent, et nous estimons qu'il y a quand même un respect à avoir vis-à-vis des agents de l'administration. Le fait de mettre un euro (nous aurions pu mettre 10 euros, 5 euros ou n'importe quelle somme) c'est, en fait, pour qu'il y ait une réelle démarche administrative et que les jeunes se sentent impliqués ainsi que les parents.

**Monsieur le Maire**

Parce que ces animations et ces activités ont un coût, donc c'est sûr que s'inscrire et ne pas venir c'est aussi un coût pour la collectivité. C'est vrai que nous pouvons considérer que c'est responsabiliser à minima les jeunes en ayant cette décision de mettre un euro. Je veux dire que les jeunes peuvent dépenser plus de 10 euros pour aller au cinéma, donc là, un euro, c'est quand même peu.

**Un intervenant**

Inaudible (hors micro)

**Monsieur le Maire**

Et l'absentéisme, c'est cela.

D'autres remarques ? Monsieur ITZKOVITCH.

**Magalie THIBAUT**

Il y a des chiffres plus précis ?

**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas si Monsieur CAVANNA, qui suit, pourrait savoir...

**Fabrice CAVANNA**

Non, je n'ai pas les chiffres précis.

**Monsieur le Maire**

... mais le Cercle J pourra nous les donner. Et c'est en effet à sa demande puisque, en effet, ils ont pu constater qu'il y avait des jeunes qui s'inscrivaient et qui ne venaient pas. Donc c'est vrai qu'au bout d'un moment, on peut se poser des questions.

Monsieur ITZKOVITCH d'abord.

## **Ivan ITZKOVITCH**

Merci Monsieur le Maire.

Une explication de vote : un peu comme sur la délibération précédente, l'équilibre d'un budget, c'est des charges, des dépenses et des recettes. Or, dans l'équilibre d'un budget, particulièrement en ce moment (je vous souhaite bon courage, d'ailleurs, parce que je peux imaginer que l'exercice budgétaire ne doit pas être évident), les recettes sont un élément politique essentiel.

Donc, nous sommes d'accord que ce sont les tarifs 2023 et, en théorie, dans le budget 2023 vous aurez un équilibre de recettes (les recettes fiscales, les recettes des usagers, les recettes de dotation) et il nous semble que cette question des tarifs ne nous permet pas pour le moment, tant que nous n'avons pas eu les (inaudible) du budget de nous prononcer, même si nous comprenons bien la nécessité de les acter dès avant la fin de l'année. Mais, en tout état de cause, comme l'a dit Magalie THIBAUT tout à l'heure, le fait de voter le budget de façon décalée, ne nous permet pas de nous prononcer globalement et avant sa mise en exécution sur les équilibres globaux.

Je me répète, pardon, mais c'est important, les tarifs sont un élément politique essentiel dans un budget et donc nous ne pouvons pas nous prononcer sur cette question tant que nous n'avons pas examiné le budget.

Une petite remarque aussi au nom du groupe URAM sur ces tarifs. Nous avons souri politiquement en voyant que, dans les tarifs de communication, vous augmentez de 10 % les tarifs de publicité dans le guide municipal.

Je me souviens du début de mandat où vous aviez un marqueur, celui de la publicité dans le *Rosny magazine*. Moi, je n'ai jamais entendu un Rosnéen se plaindre de la publicité dans le *Rosny magazine*. C'est à peu près 200 000 euros de perte de recettes par an – je vais quand même le répéter –, à l'aune du budget que nous allons avoir en 2023, à force, mis bout à bout, cela va faire un certain nombre de recettes en moins. En disant : « *Nous avons fait le choix de ne plus avoir de pub, d'avoir un financement tout à fait autre* », dont acte. C'est votre décision, mais il faut avoir une certaine cohérence sur l'ensemble de vos publications.

La cohérence de dire : « *Nous supprimons la pub sur le Rosny magazine et, par contre, la pub dans le guide municipal, non seulement nous la maintenons, mais en plus nous en augmentons les tarifs* »... Bon, il y a une incohérence qui nous a marqués. Ce n'est pas la raison de notre abstention, mais en tout cas nous souhaitons vous le faire remarquer et, en tout état de cause, nous nous abstiendrons dans cette délibération.

## **Monsieur le Maire**

Bien, merci pour vos remarques. Je voudrais revenir à ce que disait Madame THIBAUT tout à l'heure. En effet, il y a un audit jeunesse qui a été lancé – n'est-ce pas, Monsieur CAVANNA ? – au Cercle J.

## **Fabrice CAVANNA**

Oui, tout à fait. Il fera l'objet d'une prochaine présentation au Conseil municipal.

## **Monsieur le Maire**

Présentation en Conseil, très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DELALANDE.

## **Franck DELALANDE**

Moi, je voulais intervenir sur les tarifs des commerces et marchés alimentaires. Suite à la dernière Commission, je voulais savoir si le délégataire avait été reçu, puisque nous en avons parlé il y a quelques jours. Effectivement, il y avait un problème sur les applications de tarifs.

Je dirais qu'il y a une nouvelle explication qui nous est encore donnée aujourd'hui, voilà, et nous, nous souhaitons vivement – en tous les cas nous l'avons exprimé comme cela – que la

situation soit très éclaircie et que nous soutenions évidemment les commerces au final. C'est important.

**Monsieur le Maire**

Monsieur NOBRE a reçu le délégataire cette semaine.

**Antonio NOBRE**

Oui, nous l'avons reçu lundi et il y aura un deuxième rendez-vous début janvier pour éclaircir tout ce qui est tarifs. Il y avait un souci, en effet, d'augmentation de tarifs. Il voulait nous imposer une augmentation de...

**Monsieur le Maire**

Ses tarifs à lui.

**Antonio NOBRE**

... 25 %. Donc, bon...

**Franck DELALANDE**

Excusez-moi, c'est en complément alors. Cela veut dire qu'il appliquait deux tarifs, finalement ? Un tarif marché du centre et un tarif sur d'autres marchés ? C'est ce que j'ai compris dans l'explication de Monsieur MANGON.

**Monsieur le Maire**

Oui, oui.

**Franck DELALANDE**

C'est ce que j'ai cru comprendre.

**Antonio NOBRE**

Vous avez bien compris.

**Franck DELALANDE**

Cela me semble (*inaudible*).

**Monsieur le Maire**

Oui, oui, il y avait Madame JACAMENT avant.

**Sylvie JACAMENT**

Juste pour faire remarquer que cela fait deux ans que nous votons des prix, des tarifs pour les marchés qui ne sont pas appliqués, en fin de compte. Nous les avons votés, le délégataire ne les a jamais appliqués.

**Monsieur le Maire**

Le délégataire ne fait pas...

**Sylvie JACAMENT**

Non, mais c'est gravissime quand même parce que, bon, je ne vois pas pourquoi nous votons.

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est bien pour cela que Monsieur NOBRE est sur son dos actuellement, parce que ce monsieur prend beaucoup de libertés.

**Sylvie JACAMENT**

C'est dommage que personne ne s'en rende compte.

**Monsieur le Maire**

Bah si, il prend beaucoup de libertés avec des votes. Madame ZERROUR.

**Salima ZERROUR**

Oui, bonsoir Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Justement, là vous venez de nous donner l'info qu'un audit, que vous avez nommé « audit jeunesse », est en cours ou a été fait au Cercle J. Peut-on savoir la motivation de cet audit, le coût, la durée et quel cabinet a été utilisé ?

J'en profite aussi pour vous demander – parce qu'à chaque Conseil municipal, nous apprenons qu'il y a un audit qui est mandaté dans telle unité de travail –, et vu que nous sommes en fin d'année, est-ce que, pour le prochain Conseil municipal, nous pourrions savoir le nombre d'audits qui ont été mandatés en 2022 et leur coût total ? Merci.

**Monsieur le Maire**

Pas des tonnes d'audits, mais c'est un audit mandaté par la CTG. N'est-ce pas, Fabrice ?

**Fabrice CAVANNA**

Oui, tout à fait, c'est pour voir un peu quels sont les centres d'intérêts qui pourraient faire venir les jeunes au Cercle J, quelles activités nous pourrions leur proposer pour les faire adhérer et pour faire un peu évoluer le service.

**Monsieur le Maire**

Sachant qu'il y a quand même eu cette période de Covid, et pour avoir une rencontre avec les responsables du Cercle J, c'est vrai que cette période Covid n'a pas été simple et que les jeunes ont eu beaucoup de difficultés. Non, mais vous me regardez, je vous le dis. Je ne l'invente pas. Ah, d'accord.

**Salima ZERROUR**

Excusez-moi, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Je vous en prie.

**Salima ZERROUR**

Les explications que vous donnez, OK. Les interrogations...

**Monsieur le Maire**

Vous les avez, bien sûr.

**Salima ZERROUR**

Voilà, sauf que cela n'est pas un audit et, en règle générale, c'est le directeur du centre...

**Monsieur le Maire**

Du Cercle J.

**Salima ZERROUR**

Du Cercle J qui fait, justement... C'est dans ses prérogatives...

**Monsieur le Maire**

Bien sûr.

**Salima ZERROUR**

... de rechercher quand il va déposer le projet. Et donc là je ne comprends pas. Il y a une confusion.

**Fabrice CAVANNA**

Alors, ce n'est pas un audit proprement dit, c'est une étude.

**Monsieur le Maire**

C'est le cabinet PLURICITÉ qui fait cette étude.

**Fabrice CAVANNA**

Oui, tout à fait, qui a commencé ces jours-ci et qui va se prolonger, avec des résultats pour fin juin.

**Salima ZERROUR**

Mais c'est les prérogatives, ce que tu as énoncé, les raisons, mais c'est les prérogatives du directeur ou de la directrice du centre. C'est pour cela que je ne comprends pas.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas un centre, c'est un service. Ce n'est pas un centre social, c'est un service.

**Salima ZERROUR**

Oui, mais même du service. Enfin, je ne sais pas. Pour moi, il y a une confusion des genres. Il y a audit ou étude, quoiqu'il en soit, cela a un coût et, en règle générale, c'est au responsable de service de faire cette étude et ces recherches.

D'utiliser à chaque fois des cabinets extérieurs, c'est pour cela que j'ai demandé à chaque fois les motivations et les coûts, parce que pour moi cela fait doublon. Ou alors, effectivement, nous allons aborder la question des effectifs après, c'est pour pallier au manque de postes de beaucoup de personnes de direction, mais sinon je ne comprends pas. Je ne comprends pas. Je ne comprends pas pourquoi vous avez affaire à chaque fois à des cabinets extérieurs alors que vous avez du personnel qui devrait le faire.

**Monsieur le Maire**

Je vous rappelle que c'est la thématique n°3 de la CTG que nous avons adoptée en Conseil municipal, donc un petit retour en arrière, si vous l'avez peut-être perdu dans votre esprit.

Bien, Monsieur CAVANNA, vous nous apporterez les éléments au prochain Conseil sur l'évolution de cette étude pour les jeunes.

**Fabrice CAVANNA**

Ce sera présenté au Conseil municipal.

**Monsieur le Maire**

Absolument, je compte sur vous. Pour en revenir au délégataire, je fais aussi un petit rappel dans le passé, c'est que le délégataire a été choisi par l'équipe précédente à laquelle j'appartenais, n'est-ce pas, à laquelle nous appartenions. Je veux bien qu'on lui fasse des reproches, mais voilà. C'est vrai que...

**Claude CAPILLON**

*Inaudible (hors micro)*

**Monsieur le Maire**

Pardon ?

**Claude CAPILLON**

*Inaudible (hors micro).*

**Monsieur le Maire**

Oui ? Je fais un petit rappel.

**Claude CAPILLON**

Non, non, mais vous avez raison de le faire.

**Monsieur le Maire**

Absolument, oui.

**Claude CAPILLON**

Mais à l'époque les votes et les décisions du Conseil étaient appliqués par le délégataire.

**Monsieur le Maire**

Bien sûr.

**Claude CAPILLON**

Alors que là, depuis deux ans...

**Monsieur le Maire**

Elles ne le sont plus.

**Claude CAPILLON**

Nous votons des tarifs dont le délégataire se fout complètement.

**Monsieur le Maire**

Oui, justement c'est une discussion très âpre aussi que Monsieur NOBRE a avec le délégataire.

**Antonio NOBRE**

Nous avons rendez-vous fin janvier pour discuter de ces deux années.

**Monsieur le Maire**

Absolument. Nous vous apporterons, Madame ZERROUR, les éléments, bien sûr, au prochain Conseil. Pour le délégataire aussi, Monsieur NOBRE, vous nous ferez un état des lieux du délégataire.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Un. Alors, vote contre : un. Un vote contre.

**Un intervenant**

*Inaudible (hors micro).*

**Monsieur le Maire**

Oui, j'ai compris. J'ai compris.

**Un intervenant**

*Inaudible (hors micro)*

**Monsieur le Maire**

Ah, vous avez... D'accord, c'est vrai, pardon. Alors c'est juste un, ce n'est pas deux. Excusez-moi.

**Un intervenant**

*Inaudible (hors micro)*

**Monsieur le Maire**

Oui, oui, d'accord. OK. Très bien. Donc un. Abstentions ? Voilà, on relève la main. Donc sept... douze.

**Patricia VAVASSORI**

Cette délibération est adoptée par 28 votes pour, 1 vote contre et 12 abstentions.

**Monsieur le Maire**

Très bien.

**28 voix pour, 1 vote contre (M. Franck DELALANDE - R.E.S)  
et 12 abstentions (6 URAM et 6 R.E.S)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41  
28**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT,

**CONTRE**

**1**

M. DELALANDE

**ABSTENTIONS**

**12**

M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, , M. PAUTRE, M. BEAL

**17. VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROSNY-SOUS-BOIS POUR L'ANNEE 2023**

**Monsieur le Maire**

Monsieur MANGON, le point n 17, l'avance de subvention d'équilibre au CCAS.

**Pierre MANGON**

Lors du Comité technique du 1<sup>er</sup> décembre dernier, et dans un souci d'amélioration de la transparence budgétaire, il a été convenu à l'unanimité du transfert administratif et financier de 46 agents de la Ville vers le CCAS et de la mise à disposition de deux autres agents. Ces agents étaient déjà affectés à des missions relevant de la compétence du CCAS.

Pour faire face à cette évolution purement administrative, la Ville a vocation à compenser la baisse de son 012 par une hausse à due concurrence de sa subvention au CCAS. Dans l'attente du budget primitif de la Ville en mars 2023, le besoin du CCAS est évalué à 1,2 million d'euros. Cette avance sera versée en janvier 2023.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette somme de 1,2 million d'euros sous la forme d'une avance de subvention d'équilibre au titre de l'année 2023.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur MANGON. Des questions ? Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc ce versement d'avance au CCAS est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

**UNANIMITE**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41  
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0  
0**

**18. VERSEMENT D'AVANCES DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION 2022 EST SUPERIEUR A 23 000 € DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

**Monsieur le Maire**

Nous allons voter d'autres subventions. Je vais laisser la parole à Madame VENTURA.

**Catherine VENTURA**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, bonsoir au public.

Les associations bénéficiant de conventions d'objectifs et de moyens dont la subvention pour l'année 2022 est supérieure à 23 000 euros sollicitent le versement d'avances dans l'attente du vote du budget primitif. Ces associations sont :

- l'AGG (Association de gestion globale des centres socioculturels de Rosny-sous-Bois),
- le SOR (Stade olympique de Rosny-sous-Bois),
- la JARB (Jeanne d'Arc de Rosny-sous-Bois),
- l'ENACR (École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois),
- l'UP (Université Populaire),
- La Mission locale intercommunale de la Marne aux Bois.

Le Conseil municipal est donc invité à approuver le versement de ces avances de subventions afin de permettre à ces associations d'exercer leur activité sans difficulté de trésorerie, chacune ayant des salariés à rémunérer.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame VENTURA. Des questions ? Madame ZERROUR.

**Salima ZERROUR**

Oui, nous devons voter le versement d'avances de subventions pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 euros dans l'attente du vote du budget primitif de 2023. L'AGG, donc, comme il a été dit, fait partie de ces associations avec une demande de subvention de 705 000 euros pour 2023. Il serait souhaitable que le versement de cette avance de 100 000 euros s'effectue avant le 5 janvier et au plus tard le 15 janvier afin que les salariés de l'AGG soient payés en temps et en heure, car l'association ne dispose pas d'avance de caisse.

Cette demande a été faite officiellement par la direction de l'AGG à une responsable de la Maison des associations au mois de juin dernier, avec un calendrier prévisionnel pour ces versements, mais cette demande demeure toujours à ce jour sans réponse.

Aucune réponse également concernant la demande de subvention exceptionnelle de 17 500 euros faite par l'AGG pour faire face aux augmentations de charges et réévaluations des bas salaires.

Pour rappel, l'AGG avait fait une demande de subvention pour 2022 de 675 000 euros, et seulement 635 000 euros lui ont été accordés.

Monsieur le Maire, comment devons-nous interpréter votre silence par rapport aux différentes sollicitations de nos centres sociaux, puisqu'en parallèle, vous avez mandaté un audit financier, dont nous ne connaissons pas le montant, ni les résultats, ni la finalité ? Nous vous alertons également sur l'importance de soutenir nos centres sociaux, qui offrent aux Rosnéens des activités et services à vocation éducative, sociale et culturelle et qui contribuent à la mixité sociale et intergénérationnelle.

J'en veux pour preuve l'organisation de la diffusion de la demi-finale de football mercredi soir. Ce fut un véritable succès aux Marnaudes. Les jeunes, les mamans, les personnes âgées ont partagé ensemble ce moment de ferveur dans le respect et la joie de voir notre équipe nationale accéder à la finale. Les habitants du quartier des Marnaudes étaient ravis. Il est dommage que vous ayez privé nos concitoyens de la Boissière de ce rendez-vous qui a contribué à renforcer le vivre ensemble aux Marnaudes. Cela montre que l'esprit d'initiative de l'équipe du centre social des Marnaudes vis-à-vis de la municipalité et de sa connaissance du public qui fréquente ses locaux. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Par rapport à cela, j'avais quand même une alerte du commissaire eu égard à d'éventuels débordements. Donc il avait recommandé à ce que les diffusions de ces matchs ne se fassent pas. Je le dis, nous avons eu une réunion avec le sous-préfet il y a deux jours, en présence du procureur de la République. Donc le commissaire nous a fait cette alerte. C'est vrai que nous nous sommes réfugiés derrière cette alerte. Nous ne savions pas quelles pouvaient être les conséquences de ce match de foot. Tout s'est bien passé sur Rosny, il n'y a pas eu de difficulté, mais si refus il y a eu, c'était refus de fan zone pour ces raisons parce que, bien sûr, les services de l'État et le commissaire de police nous avaient absolument déconseillé de faire cela. Le directeur du centre social a voulu le maintenir. Il l'a fait. Cela s'est bien passé, j'en suis fort heureux.

En ce qui concerne les subventions, je crois que Madame VENTURA doit recevoir prochainement Monsieur Alain RIBIÈRE avec moi-même. C'est prévu à l'ordre du jour.

### **Catherine VENTURA**

La restitution – j'en profite d'ailleurs pour le dire, parce que vous avez dû recevoir l'invitation – de l'audit est prévue pour le 19 janvier.

### **Monsieur le Maire**

Voilà une réponse. Oui, Madame ZERROUR.

### **Salima ZERROUR**

Juste une précision, je suis surprise de ce que vous rapportez concernant le sous-préfet puisque, au contraire, il a félicité, au niveau de l'AGG, d'avoir procédé à cette diffusion et il disait que c'était une très, très bonne initiative.

### **Monsieur le Maire**

Eh bien écoutez il était à ma droite. Il y avait le procureur de la République à ma gauche. Voilà, et donc cela a été dit en réunion publique devant 30 personnes et Madame THIBAUT était

présente, d'ailleurs. Oui, oui, vous l'avez entendu comme moi, n'est-ce pas ? Donc Madame THIBAUT peut confirmer ces propos, donc je ne dénature pas ce qui a été dit ce soir-là.

**Salima ZERROUR**

Quoiqu'il en soit, c'est quand même la Ville qui décide.

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est la Ville qui a décidé, bien sûr.

**Salima ZERROUR**

C'est la Ville qui décide et, non...

**Monsieur le Maire**

Bah oui.

**Salima ZERROUR**

... là, en l'occurrence, la Ville a décidé que la Boissière ne diffusait pas et, justement, il y a des habitants de la Boissière qui ne comprenaient pas pourquoi cela se faisait aux Marnaudes et pas à la Boissière. Donc la Ville a décidé de ne pas diffuser, malheureusement, et a privé certains de nos concitoyens...

**Monsieur le Maire**

Je vous en ai donné la raison, Madame ZERROUR.

Y a-t-il d'autres questions ? Je passe au vote.

Alors, Madame MAILLOT, Madame ZERROUR, Madame ÉLICE, Madame VENTURA, Madame REGNAULD, Madame TISSOT, Messieurs CAVANNA, CHAMBORAIRE, ARCELUZ, DO SANTO ESPIRITO et Monsieur NOBRE ne prennent pas part au vote parce que, bien sûr, ils sont partie prenante de l'ensemble de ces associations. Donc cela fait un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze... 11 élus qui ne prennent pas part au vote.

Donc je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Patricia VAVASSORI**

Ce point est adopté par 30 voix pour.

**Monsieur le Maire**

Merci Patricia.

### ***30 voix pour et 11 non-prises part au vote***

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**30  
30**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISÉ, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS  
NON-PRISES PART AU VOTE**

**0  
0  
11**

MMES MAILLOT, ZERROUR, ELICE, VENTURA, REGNAULD, TISSOT, MM. CAVANNA, CHAMBORAIRE, ARCELUZ, DO ESPERITO SANTO et NOBRE

**19. APPROBATION DE L'AVENANT N 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA MARNE AUX BOIS – PROROGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**Monsieur le Maire**

Le point 19, c'est l'approbation d'un avenant concernant la Mission locale Marne aux Bois. Monsieur ARCELUZ.

**Patrick ARCELUZ**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs, bonsoir.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée en 2020 par la Mission locale de la Marne aux Bois et par les villes de Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne. Cette convention a été signée pour une durée de trois ans. Cette dernière arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il est proposé un avenant afin de la proroger d'un an et, d'ici à son échéance, de travailler avec l'ensemble des parties à la rédaction d'une nouvelle convention triennale.

Pour mémoire, la Mission locale de la Marne aux Bois a pour objet :

- d'aider les jeunes âgés de 16 à 25 ans à résoudre des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ;
- de mettre en œuvre une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant de la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur ARCELUZ. Des questions ? Non, je passe au vote.

Des votes contre ? Abstentions ? Alors, par contre, ne prennent pas part au vote Madame TISSOT, Messieurs CHAMBORAIRE, NOBRE et ARCELUZ, donc 4 élus qui ne prennent pas part au vote.

**Patricia VAVASSORI**

Ce point est adopté à 37 voix pour.

**Monsieur le Maire**

Merci.

**37 voix pour et 4 non-prises part au vote**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**37  
37**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS  
NON-PRISES PART AU VOTE**

**0  
0  
4**

MME TISSOT et MM. CHAMBORAIRE, NOBRE et ARCELUZ

**20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 4 000 € A L'ASSOCIATION « FASOL, FABRIQUONS DE LA SOLIDARITE »**

**Monsieur le Maire**

Madame VENTURA, je vous redonne la parole pour une subvention à FaSol.

**Catherine VENTURA**

Merci Monsieur le Maire.

En juillet dernier, l'association FaSol, Fabriquons de la Solidarité a été victime d'un incendie au sein de son local du Pré Gentil. Ce sinistre a engendré de nombreuses dépenses imprévues. Néanmoins, je tiens à souligner et à rappeler que, malgré les difficultés, l'association a maintenu son activité tout au long de l'été.

Afin de soutenir l'association dans son action, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 4 000 euros pour la soutenir dans les dépenses inhérentes.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame VENTURA. Des questions ? Des votes contre ? Abstentions ? Donc cette subvention exceptionnelle est adoptée à l'unanimité.

**Catherine VENTURA**

Merci.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41  
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0  
0**

**21. SOUTIEN DE LA VILLE AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS DU PRIMAIRE – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'UN MONTANT TOTAL DE 18 000 €**

**Monsieur le Maire**

Le soutien de la Ville aux projets pédagogiques. Je laisse la parole à Madame AWAD pour présenter ce projet.

**Stéphanie AWAD**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Comme chaque année, la Ville de Rosny soutient les projets pédagogiques qui sont proposés par les écoles par des subventions, et donc nous engageons aujourd'hui 18 000 euros pour soutenir deux projets pédagogiques sur le budget 2022. D'autres sont à venir sur le budget 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces subventions.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame AWAD. Des questions ? Madame THIBAUT.

### **Magalie THIBAUT**

Oui, effectivement, quand nous avons lu la délibération, nous nous sommes un peu étonnés du nombre de projets pédagogiques eu égard au nombre d'établissements scolaires. Effectivement, je vous avais demandé de pouvoir m'indiquer le nombre de projets pédagogiques qui ont pu être transmis à la Ville et vous m'avez répondu – et je vous remercie – que 19 projets ont été présentés à la Commission à laquelle vous participez, Madame l'Adjointe au Maire ; que sur les 19 il y a un seul projet qui a été rejeté par la Commission et que 16 autres, du coup, seraient présentés en 2023 (puisque ce sont des projets qui concernent 2023) et que certains d'entre eux seraient financés intégralement et d'autres partiellement.

J'avais, du coup, une question complémentaire suite à votre réponse qui est, en fait, de savoir quels sont vos critères, justement, pour, un, rejeter un projet et, deux, pour acter le montant ? Alors, je suppose que cela tient dans une enveloppe budgétaire qui est bien évidemment liée au budget 2023, mais certainement pas que ?

### **Stéphanie AWAD**

Oui, pas que, effectivement. Alors, je vais vous donner quelques éléments.

Donc, le projet qui a été rejeté à la base n'était pas vraiment rejeté. En fait nous avons eu, en gros, le même projet deux fois, sur la même école, pour un certain nombre de classes. C'était un projet de classe découverte. En fait, il y avait le projet pour tous les CM2 et le même projet pour plein d'autres classes et puis, bon, à un moment donné, il faut aussi que nous fassions des choix. Donc, en fait, c'était une attribution partielle. Nous avons privilégié les classes de CM2 pour ce départ parce que nous ne pouvions pas financer la totalité. En réalité, rien que cette demande-là de subvention prenait quasiment la moitié du budget prévu pour la Ville.

En fait, nous avons proposé deux solutions à l'école. C'était soit d'une attribution partielle et puis demander à l'école de bien vouloir chercher d'autres pistes de financement, d'une augmentation un petit peu de la participation des familles ou peut-être de ventes complémentaires, etc. L'école a plutôt pris la subvention dans son intégralité et a dit que, du coup, elle ferait partir un certain nombre de classes et pas d'autres. C'est le choix qui a été fait dans ce sens-là, donc ce n'est pas vraiment un rejet.

Sinon, sur les autres projets, ils ont tous été financés en intégralité, sauf quatre, pour des raisons tout simplement de doublon sur des subventions. Je vous donne, par exemple, le cas de l'école des Boutours qui avait un projet sur des bancs de l'amitié et tout un projet pédagogique autour de cela, sauf qu'en fait, cette année, nous finançons déjà, nous, Ville, des bancs de l'amitié pour toutes les écoles. Cela a pris un tout petit peu de retard pour des questions de livraison, mais en tout cas cela arrive. C'était déjà prévu, donc nous n'allions pas le refinancer une deuxième fois.

Nous avons eu le cas aussi de demandes de subvention sur une partie car scolaire alors qu'il y a déjà une subvention pour cette partie-là, donc nous l'avons retiré de la subvention qui était prévue au total, mais oui, il y a des critères. En général, nous essayons de faire en sorte de faire tout rentrer ou d'attribuer partiellement pour que tous les projets rentrent, mais il y a des critères. Le fait, par exemple, d'avoir un projet d'école, et pas sur une seule classe, parce que le principe est de créer une dynamique sur une école. Nous avons eu le cas, par exemple, sur l'école Raspail qui avait demandé une classe découverte, mais pour une seule classe, que nous

avons refusé dans un premier temps et puis qu'ensuite nous avons demandé à retravailler un petit peu pour que cela rentre dans les critères. Finalement, nous l'avons acceptée. Donc nous accompagnons quand cela ne rentre pas totalement. Voilà.

En fait, après, il y a un critère aussi de bien ficeler le projet. Par exemple, là, le projet que nous attribuons sur l'école élémentaire Jean Moulin, c'est un projet récurrent puisqu'il est tous les ans. Il est présenté, il est bien ficelé et puis il y a une bonne contribution aussi, à la fois de la coopérative et il y a des recherches de financements complémentaires, donc il y a un vrai effort de construction du projet qui fait que, forcément, nous allons le privilégier. Parfois, la retenue ou non d'un projet se fait sur le coût par élève, en fait. Parfois, quand on a un coût hyper élevé pour un projet dont le bénéfice est moyen et que c'est très cher par élève, c'est sur cela aussi que nous regardons, mais en tout cas nous faisons en sorte de faire rentrer tous les projets, au moins partiellement, mais en tout cas, voilà, nous essayons de faire en sorte que ce soit possible.

### **Magalie THIBAUT**

Juste, excusez-moi, un complément. Merci pour ces réponses. Toutes les écoles de la Ville déposent des projets pédagogiques...

### **Stéphanie AWAD**

Non.

### **Magalie THIBAUT**

... ou est-ce que... ? Nous savons qu'il peut y avoir des phénomènes de dynamique en fonction des équipes, mais en même temps c'est quand même très embêtant parce que, que l'on soit scolarisé d'une école à une autre, en fait, pour certaines écoles il n'y a pas de projet pédagogique. Est-ce que, du coup, la Ville, les services de l'éducation vont aussi faire ce travail auprès des écoles où on ne voit pas de projet déposé tous les ans ? Nous, des fois, y compris dans les collèges, c'est aussi un travail que nous faisons parce que nous voyons de grosses disparités. Voilà, est-ce que c'est aussi un objectif que la Ville a pour 2023 parce que c'est important ?

### **Stéphanie AWAD**

Alors, en fait, nous l'avons déjà fait l'année dernière. Je sais que l'année dernière, par exemple, nous avons rejeté un projet aux Boutours parce que c'était de la demande de matériel alors que cela ne rentre pas du tout dans le cadre. C'est des demandes de projets pédagogiques, ce n'est pas des demandes pour financer, je ne sais pas, du mobilier, du matériel, des bibliothèques, des choses comme ça. Cela ne rentre pas dans ce cadre-là. Donc nous avons accompagné la direction pour leur expliquer ce qui rentrait ou pas là-dedans pour ne pas retomber là-dedans l'année suivante, et de réellement proposer un projet qui puisse rentrer dans ce cadre-là. Donc cette année cela a été fait et l'école a déposé un projet qui a été accepté.

Nous avons des écoles qui sont plus ou moins dynamiques, et nous le savons. Effectivement, cela dépend aussi de la dynamique de la direction et des enseignants, s'ils sont là depuis plus longtemps ou pas, parce que certaines directions toutes neuves, parfois, ont du mal. S'il n'y a pas un enseignant moteur, c'est vrai qu'il y a moins de dynamisme. Donc oui, parfois, cela peut être un petit peu inégal sur les sommes attribuées. Les directeurs, maintenant j'essaie de les rencontrer deux fois par an. On fait une espèce de déjeuner pour essayer de vraiment mettre en avant tout ce qui est proposé et tout ce sur quoi ils peuvent postuler auprès de nous. Donc nous faisons un rappel sur ces sujets-là avec tous les directeurs d'école. Après, c'est à eux de s'en saisir aussi. Nous ne pouvons pas forcer une dynamique.

Il faut savoir qu'il y a aussi d'autres projets, d'autres parcours. Des parcours culturels, artistiques, qui n'entrent pas dans ce cadre-là. Peut-être que Madame VENTURA peut dire quelques mots là-dessus. Mais c'est loin d'être les seuls projets sur lesquels se mettent les écoles.

## **Catherine VENTURA**

Oui, nous avons les PEAC dont j'ai déjà parlé en Conseil municipal, mais qui permettent aux enfants, par l'intermédiaire de l'école, de pratiquer une activité culturelle, de rencontrer un artiste ou bien, par exemple, d'être sur un parcours cinéma. C'est 75 % des enfants qui y ont accès, qui y participent aujourd'hui, mais c'est vrai qu'il y a des classes, il y a des écoles où nous avons beau leur présenter des projets co-construits, nous avons beau les solliciter... Comme vous le disiez tout à l'heure, il y a des fois où c'est un peu plus compliqué, voilà, mais c'est aussi quelque chose que nous proposons.

## **Monsieur le Maire**

Merci pour ces réponses. D'autres questions ? Non, donc je vais passer au vote.

Pour l'école élémentaire Jean Moulin et l'école maternelle du Bois Perrier et leurs projets pédagogiques, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ces projets sont adoptés à l'unanimité. Je vous en remercie.

## **Patricia VAVASSORI**

Monsieur le Maire, Monsieur NOBRE est sorti du Conseil municipal à 9 h 5 et a donné pouvoir à Madame VENTURA.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**41**

**41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0**

**0**

## **22. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

### **Monsieur le Maire**

Je vais laisser la parole à Madame LEFELLE pour le point n 22 et le point n°23.

### **Virginie LEFELLE**

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir.

Nous proposons d'acter toutes ces créations et suppressions de postes, sauf la transformation du poste de DSI qui devait passer d'ingénieur en chef hors classe à ingénieur. Nous maintenons en effet ce poste sur le grade d'ingénieur en chef hors classe, finalement, afin de prendre en compte la suspension du licenciement du DSI demandée par le juge des référés, suspension liée uniquement à une question de forme que nous n'avons pas pu anticiper, car elle s'appuie sur une pièce découverte la veille de l'audience.

Sur le fond de l'affaire, nous n'en dirons pas plus puisqu'un Conseil municipal n'est pas un espace dédié à un tel échange. Nous voulons seulement préciser, sous couvert évidemment de notre collègue, Monsieur LE FLOCH, que notre réseau demeure protégé autant que par le passé.

Le Comité technique a été consulté lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces suppressions et créations de postes.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Non, donc je passe au vote.

Des votes contre ? Abstentions ? Donc ces créations et suppressions de postes sont adoptées à l'unanimité.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41  
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0  
0**

## **23. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **Monsieur le Maire**

Le point 23, Madame LEFELLE.

### **Virginie LEFELLE**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents nouvellement recrutés ou réintégrés.

Le Comité technique a été consulté lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le tableau des emplois budgétaires existants et des effectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame LEFELLE. Cela a été adopté à l'unanimité au dernier CT. Madame ZERROUR, oui.

## **Salima ZERROUR**

Oui, donc quelques réflexions. Nous pouvons comprendre la vacance de postes au niveau des filières sociales et médico-sociales qui sont, de manière nationale, des secteurs en tension, mais sur les autres filières comme les emplois de direction, environ 60 % des postes ne sont pas pourvus. Nous avons constaté un turn-over assez important. Dans la filière administrative et technique, nous constatons également beaucoup de postes non pourvus (environ 20 %) pour des raisons qui nous échappent.

Pouvez-vous nous donner quelques éclairages, s'il vous plaît ? Surtout qu'il nous est rapporté un mal-être des agents municipaux de plus en plus grandissant. Nous sommes inquiets également pour la filière animation. Plus de 40 % des postes titulaires sont vacants, comblés partiellement par des postes contractuels et le compte n'y est toujours pas. Quid du service que nous devons aux Rosnéens ?

## **Monsieur le Maire**

Avant de laisser la parole à Madame LEFELLE, je voudrais simplement vous remettre dans un contexte général, parce qu'avant de dire qu'à Rosny cela ne va pas, je pense qu'il faut aussi – et je pense que Monsieur CASNAZ, qui vient d'une autre collectivité, pourra confirmer ce que je dis –, donc c'est un ensemble global de difficultés d'embauches, de recrutements sur l'ensemble des collectivités. C'est aussi le cas de la collectivité territoriale puisque, récemment, j'ai pu lire que le Conseil départemental avait besoin de 200 postes et qu'ils ont fait plein de publicités, même dans les transports, dans les métros pour recruter. Donc, vous voyez, on peut dire « *la Ville de Rosny ne recrute pas* », mais la difficulté est partout.

J'ai eu l'occasion de saluer notre trésorière qui part à la retraite et qui m'a dit qu'elle n'était pas remplacée parce que, là aussi, au niveau de son administration, il n'y a pas de remplaçant. Il n'y a pas de poste, personne ne veut y aller. Donc la situation à Rosny est celle qui est partagée par d'autres collectivités, qu'elles soient territoriales (l'EPT a aussi quelques difficultés), ce qui nous amène bien sûr à avoir une réflexion sur ce que Rosny peut apporter comme dynamisation, bien sûr, pour que les recrutements puissent se faire le mieux possible et soient surtout très attractifs, mais c'est un problème général avec un changement de comportement – vous l'avez bien constaté – que ce soit dans le domaine privé ou dans la filière administrative, des difficultés. On se présente, on a un rendez-vous, au dernier moment on ne vient pas parce qu'on n'a plus envie. Donc il y a vraiment un changement de mentalité que nous avons pu constater suite, bien sûr, au Covid, au télétravail et aux nouvelles dispositions qui vont être prises. Donc Rosny subit, hélas, aussi tous ces aléas.

## **Salima ZERROUR**

Monsieur le Maire, effectivement, je l'ai dit – c'est pour cela que je l'ai dit au début –, il y a des secteurs en tension. Je partage...

## **Monsieur le Maire**

Oui.

## **Salima ZERROUR**

... mais par contre il y a d'autres secteurs qui le sont un peu moins, et même dans les secteurs en tension – moi, j'en fais partie de ces secteurs en tension –, justement que fait la municipalité pour se rendre plus attractive ?

J'ai souligné les postes, par exemple, qui sont les postes d'animation, qui sont en règle générale les très bas salaires. Justement, là-dessus, que propose la Ville de Rosny pour attirer et retenir nos animateurs ? Moi je peux vous dire quelques éléments de compréhension quand je vais les interroger, en termes de salaire, c'est catastrophique. Et là je vous parle, ce sont des bas salaires. Là, je suis par exemple que sur ces exemples.

Sur ce qui est des postes administratifs ou des directeurs, pardonnez-moi, l'explication de « c'est national » et derrière je ne vois pas, au niveau proactif, ce que nous faisons en

recherches et en propositions, justement, pour attirer. Voilà, nous attendons simplement des éléments de réponse. Le fait de dire simplement...

**Monsieur le Maire**

Mais oui, Madame ZERROUR.

**Salima ZERROUR**

... « ce sont des secteurs en tension »...

**Monsieur le Maire**

Mais oui.

**Salima ZERROUR**

Non. Que faites-vous pour réduire...

**Monsieur le Maire**

Toute collectivité essaye de faire le nécessaire pour amener des personnels.

**Salima ZERROUR**

Et la nôtre, que fait-elle ?

**Monsieur le Maire**

Elle fait comme les autres collectivités. Elle essaye d'être attractive avec tout... Mais si, Madame THIBAUT, vous le savez bien.

**Salima ZERROUR**

Comment ? Comment ?... Comment ?

**Monsieur le Maire**

Nous sommes en train de réfléchir, bien sûr, à une revalorisation, en effet, des salaires.

**Salima ZERROUR**

Ah, il y a un prochain audit, sûrement.

**Monsieur le Maire**

Mais non, Madame. Non, enfin bon, passons. Un peu de sérieux.

**Pierre-Olivier CAREL**

Madame ZERROUR, vous savez que pour pouvoir recruter il faut ouvrir des postes. Pour pouvoir ouvrir des postes, il faut les déclarer et préparer la possibilité de passer les concours. Le CIG, dont je siége au Conseil d'administration, a débattu pendant plus d'une heure et demie, lors du Conseil d'administration de la semaine dernière, sur les difficultés à avoir des personnes qui candidatent à ces concours. Et que ce soient les catégories C, B ou A, c'est exactement la même problématique. Malheureusement, aujourd'hui, lorsque 100 places sont ouvertes, il y a moins de 1 000 candidats qui s'inscrivent. Et sur ces 1 000 candidats, il y en a plus de 30 % qui ne viennent pas parce qu'ils font des choix qui sont autres pour se présenter au concours.

Malgré les promotions et la publicité qui peut en être faite, cette année c'était 7 % de plus sur l'année 2022 de candidats en moins qui se sont inscrits pour l'ensemble des concours.

Aujourd'hui, la collectivité de Rosny peut faire tout ce qu'elle veut en termes d'attractivité, toutes les collectivités de la première couronne d'Île-de-France sans exception sont dans la même situation. C'est absolument sans précédent.

Alors, oui, il peut être fait des efforts sur la qualité de vie au travail ; il peut être fait des efforts sur les primes, mais au bout d'un moment on se retrouve dans une situation aussi qui est totalement paradoxale.

La filière police municipale, par exemple, aujourd'hui, ne raisonne que par les primes. Nous ne pouvons attirer des policiers municipaux que quand nous sommes dans la surenchère. Au début, c'est la rémunération, puis ensuite c'est l'équipement, après ce sont les heures supplémentaires. Nous arrivons à une situation où la collectivité se retrouve coincée financièrement. Donc il faut retrouver un mode de fonctionnement d'attractivité des collectivités de manière à faire en sorte que les emplois puissent être pourvus. Mais de là à considérer que la difficulté repose sur une collectivité et qu'une filière ou une catégorie, par exemple les animateurs, est symptomatique d'un mal-être dans une collectivité, je pense que c'est un raccourci un petit peu rapide.

### **Monsieur le Maire**

Je pense qu'autrefois les collectivités...

### **Salima ZERROUR**

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

### **Monsieur le Maire**

... étaient une valeur refuge, donc on s'inscrivait, on rentrait dans une collectivité. J'ai remis récemment des médailles du travail pour des agents qui ont fait 40 ans, voire plus de 40 ans, au sein de notre collectivité. Dans quelques années, nous ne verrons plus cela. Maintenant, les nouvelles générations, on reste deux ans, trois ans, cinq c'est peut-être un maximum, mais on ne fait plus une carrière.

Je pense que, parmi nous, il y a des agents qui ont fait une carrière entière au sein de la collectivité. Il n'y a plus un agent qui fera 40 ans au sein d'une collectivité, que ce soit une collectivité territoriale ou départementale, ou autre. Donc il y a vraiment une évolution dans l'état d'esprit. On travaille dans le public, on vient dans le privé et on repart dans le public. Voilà, il y a vraiment un changement de mentalité et, de là, la difficulté, notre difficulté et la difficulté des collectivités de pouvoir recruter.

Alors, dites-moi ce que vous faites au Conseil départemental. Donnez-nous le meilleur exemple puisque vous allez dans les métros, dans les trains faire de la pub.

### **Magalie THIBAUT**

Exactement. Non, mais ma collègue l'a très bien dit. Nous ne remettons pas en cause le constat, notamment des difficultés de recrutement que les collectivités peuvent rencontrer dans les métiers du soin, dans les métiers du Care, du lien, notamment sur certains métiers techniques aussi, là, avec une concurrence du privé très, très importante et aussi un sens au travail qui a changé, un besoin de revaloriser certains métiers. La crise sanitaire est aussi passée par là. Mais néanmoins, si nous restons juste sur ce constat-là dans l'ensemble de nos collectivités, nous ne faisons rien.

Ce que nous vous demandions – et c'est effectivement, nous, le Département de la Seine-Saint-Denis (et je ne sais pas si nous allons y arriver), mais nous avons lancé un grand plan. Nous nous sommes posés et nous nous sommes dit : « *Comment est-ce que nous pouvons être un peu plus attractifs ? Avec une campagne de communication sur notre département, sur nos métiers ?* », en questionnant, oui, la revalorisation aussi salariale et donc nous avons engagé effectivement aussi financiers. Est-ce que cela suffira ? Nous avons eu le débat. Je n'en sais rien. Je n'en suis pas sûre. La question de la formation, la question de la qualité de vie au travail, des conditions de travail... Donc nous, aujourd'hui, notre question c'était celle-ci. Et vous nous dites : « *On réfléchit peut-être à des incitations financières* ». C'est peut-être de nous présenter...

### **Monsieur le Maire**

Tout à fait, bien sûr, aussi.

**Magalie THIBAUT**

... peut-être pas ce soir, mais peut-être dans le cadre du budget 2023, si vous engagez des réflexions dans ce domaine, de nous dire : « *Nous, à Rosny-sous-Bois, voilà quel est un peu notre plan RH pour essayer de gagner en attractivité sur les différents métiers* ». C'était cela, le sens de notre intervention.

**Monsieur le Maire**

C'est une des missions dont j'ai chargé Monsieur CASENAZ, justement, qui vient d'arriver parmi nous. Il connaît bien les collectivités. Il connaît bien les difficultés de recrutement. C'est une des missions que je lui ai données, et c'est une réflexion que nous avons aussi avec les représentants syndicaux...

**Sabah BAKIR**

Monsieur le Maire...

**Monsieur le Maire**

... [Je termine, Monsieur BAKIR.] Je les reçois d'ailleurs demain. Donc c'est aussi un sujet que nous partageons avec eux.

**Virginie LEFELLE**

Je souhaiterais intervenir, puisque vous parlez de mal-être au travail.

**Monsieur le Maire**

Qui a parlé, là, parce que je ne vois pas ?

**Virginie LEFELLE**

Madame LEFELLE.

**Monsieur le Maire**

Ah pardon, excusez-moi. Je ne vous voyais pas.

**Virginie LEFELLE**

Donc, du coup, aujourd'hui, j'ai fait la tournée des services puisque nous avons organisé un concours de décorations de Noël, et moi je n'ai vu que des agents qui étaient contents d'être sur leur lieu de travail, qui ont participé à ce concours, qui ont fait des choses superbes. Moi je vois des agents qui sont contents d'être sur site.

Par contre, oui, on m'a remonté du mal-être au travail. C'est le RSA, dont le poste a été supprimé par le Département. Donc là, oui, cela a été compliqué à gérer.

**Magalie THIBAUT**

Juste, quand même, parce que Madame LEFELLE, vous donnez des informations. Je pourrais vous attaquer pour diffamation, donc faites attention quand même.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas de la diffamation.

**Magalie THIBAUT**

Non, mais bon...

**Monsieur le Maire**

Vous le savez bien.

**Magalie THIBAUT**

Oui.

**Monsieur le Maire**

La décision nous a amenés à devoir retrouver des créneaux pour neuf personnes...

**Magalie THIBAULT**

Oui, voilà, retrouver des créneaux.

**Monsieur le Maire**

... du jour au lendemain.

**Magalie THIBAULT**

Attendez, nous transformons la politique d'insertion pour les allocataires du RSA. Nous doublons les crédits. Nous les portons à 30 millions d'euros avec, notamment, le lancement des agences locales pour l'insertion et, en plus, sur Rosny il y en aura une dès le premier trimestre 2023. Le président Stéphane TROUSSEL vous a d'ailleurs écrit. Soit vous avez dû le recevoir, soit vous allez le recevoir dans les prochains jours. Les candidatures sont bien évidemment les bienvenues pour (*inaudible*) et pour les autres, mais s'il vous plaît, Madame LEFELLE, donnez le contexte global au lieu de faire de la politique politicienne qui est très malvenue, Madame LEFELLE.

**Virginie LEFELLE**

Je parlais juste du bien-être au travail.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas de la politique politicienne. C'est juste une annonce brutale puisque nous avons participé, justement, à la mise en place d'une association avec deux villes voisines. Au dernier moment on nous dit « *non, ce n'est pas vous* », et donc c'est vrai que nous nous sommes retrouvés quand même avec neuf agents. Il y en a une, d'ailleurs, qui est dans cette salle ce soir et je l'en remercie. Il a fallu quand même rapidement retrouver des reclassements pour ces agents.

Donc je dirais que si décision est prise, OK, mais cela a été pris quand même assez brutalement et la Ville s'est trouvée confrontée à devoir recaser dans d'autres services ces agents. Donc, de là, la démarche de Madame LEFELLE.

Madame ZERROUR.

**Salima ZERROUR**

Monsieur le Maire, un peu de sérieux. Madame LEFELLE...

**Monsieur le Maire**

Un peu de sérieux ? Je pense que nous avons du sérieux, vous comme moi...

**Salima ZERROUR**

Non, non, ce n'est pas sérieux...

**Monsieur le Maire**

... S'il vous plaît.

**Salima ZERROUR**

... quand on parle de mal-être...

**Monsieur le Maire**

Si, si. Si, si, Madame.

**Salima ZERROUR**

... et on répond : « *Les agents sont heureux parce qu'ils accrochent des boules de Noël* ». Ce n'est pas cela. Si vous voulez vraiment savoir l'état de nos agents municipaux, mandatez une enquête de risques psychosociaux faite par un service médical et certainement pas en allant observer des gens qui accrochent des boules de Noël. Ils apprécieront comment vous les considérez. C'est vraiment un manque de considération de tous nos agents.

**Monsieur le Maire**

Je pense que le manque de considération, Madame, c'est peut-être vous qui l'avez. Je pense que nous avons suffisamment...

**Salima ZERROUR**

C'est le cœur de mon métier.

**Monsieur le Maire**

... Nous avons suffisamment de considération vis-à-vis de nos agents et je pense que nous n'avons pas de leçon à recevoir de votre part. Non, Madame. Non, Madame.

Je vais passer au vote. Oui, Monsieur BAKIR.

**Sabah BAKIR**

Merci. Je voudrais dire un constat. On nous demande ce que nous faisons pour recruter les gens. Moi je peux dire que je regarde autour de moi, les gens qui veulent. J'ai déjà sollicité Monsieur Xavier BONGIBAULT. Il a toujours répondu présent. Il est très facile de critiquer les actions des autres. Venez avec nous, les oppositions, pour trouver des gens autour, avec vous, avec vos proches, pour que nous puissions les embaucher. Merci.

**Monsieur le Maire**

OK. Je vais donc passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Alors, qui lève la main ? Combien ? Attendez, ne forcez pas si Monsieur PAUTRE ne veut pas voter. Il faut le laisser libre. C'est un ou deux, Monsieur DELALANDE ? C'est un ou deux cette fois-ci ?

**Franck DELALANDE**

Si je ne me suis pas exprimé, cela veut dire (*inaudible hors micro*)

**Monsieur le Maire**

Ah non, mais je ne sais pas. Levez les deux... Voilà. Donc, Patricia.

**Patricia VAVASSORI**

Monsieur le Maire, la délibération est adoptée par 34 voix pour et 7 abstentions.

**Monsieur le Maire**

Merci bien. Merci pour nos agents.

**34 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41**

**34**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0**

**7**

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## **24. TRANSFERT DES POSTES RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE, DE LA VILLE VERS LE CCAS**

### **Monsieur le Maire**

Je laisse la parole à Madame PROVOST pour le transfert des postes relevant de l'action sociale, de la Ville vers le CCAS.

### **Christine PROVOST**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Dans le cadre du transfert de l'ensemble des activités relevant de l'action sociale, de la Ville vers le CCAS, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois. Ainsi, au tableau des emplois de la Ville, les postes listés dans le tableau ci-dessous sont supprimés au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces postes font, par ailleurs, l'objet de créations au tableau des emplois du CCAS. Vous avez tous le petit tableau.

Sur le grade d'assistant socio-éducatif, en contrepartie de l'ouverture du poste d'assistant socio-éducatif à temps complet, il convient de fermer un poste d'assistant socio-éducatif à temps non complet, à raison de 17 heures 30 hebdomadaires, existant au tableau des effectifs du CCAS afin de rassembler deux emplois à 50 %.

Le Comité technique a été consulté lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame PROVOST. Des questions ? Je passe au vote.

Des votes contre ? Des abstentions ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Christine PROVOST**

Je vous en remercie.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41  
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0  
0**

**25. MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**Monsieur le Maire**

Je vous laisse la parole pour le point 25, Madame PROVOST.

**Christine PROVOST**

Par délibérations du 17 décembre 2015, du 18 octobre 2018 et du 15 décembre 2021, le Conseil municipal avait approuvé la liste des emplois concernés par la mise à disposition du personnel communal auprès du CCAS. En effet, dans le cadre des missions confiées au CCAS, des agents municipaux employés par la Ville exercent leurs fonctions auprès des différents services du CCAS. Suite au transfert de la majorité des postes dédiés à l'action sociale vers le CCAS, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il convient de maintenir deux postes dans le cadre du dispositif de mise à disposition.

Ainsi, il est nécessaire de mettre à jour les conditions de ce dispositif, notamment, la liste des emplois concernés comme suit. Vous avez tous le petit tableau.

Le Comité technique a été consulté lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la nouvelle convention de mise à disposition des agents municipaux et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame PROVOST. Des questions ? Je passe au vote.

Des votes contre ? Abstentions ? Cette mise à disposition est adoptée à l'unanimité.

**Christine PROVOST**

Je vous en remercie.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41**

**41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0**

**0**

**26. APPROBATION DU PROTOCOLE BIPARTITE ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'EPT GRAND PARIS GRAND EST PORTANT SUR LE FINANCEMENT DES ETUDES PREALABLES A L'AMENAGEMENT DU SECTEUR GRAND PRE OUEST/PORTE DE ROSNY**

**Monsieur le Maire**

Nous allons changer de secteur et partir vers l'urbanisme. Je laisse la parole à Monsieur Pierre-Olivier CAREL pour nous présenter le protocole bipartite entre Rosny-sous-Bois et l'EPT Grand Paris Grand Est sur le financement des études préalables à l'aménagement du secteur Grand Pré ouest.

**Pierre-Olivier CAREL**

Merci Monsieur le Maire.

Le quartier dit Grand Pré à Rosny-sous-Bois est identifié de longue date comme un secteur de requalification urbaine. Il est situé entre la partie nord du centre-ville et le centre commercial Rosny 2, et à proximité du pôle multimodal de Rosny-Bois-Perrier qui constituera prochainement la première porte d'entrée de la commune. Il concentre de nombreux enjeux :

- La gare sera prochainement renforcée par le prolongement de la ligne 11 au printemps 2024 et par une gare du Grand Paris Express accueillant la ligne 15 Est à l'horizon 2033, avec une fréquentation prévisionnelle de 50 000 voyageurs jour, contre un peu moins de 10 000 aujourd'hui ;
- L'État et l'EPFIF nous interrogent sur la densification des quartiers à proximité de cette gare ;
- Le propriétaire du centre commercial souhaite à son tour moderniser son patrimoine immobilier, le végétaliser et le décarboner.

Par ailleurs, la Ville de Rosny-sous-Bois a engagé, en septembre 2021, une concertation avec les habitants du secteur pavillonnaire sur le devenir de leur quartier et souhaite enrichir sa réflexion sur un secteur élargi aux Portes de Rosny et au boulevard Gabriel Péri.

La Ville de Rosny-sous-Bois et l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est souhaitent la réalisation d'études afin de définir le périmètre, le programme, le parti d'aménagement, les conditions financières et le montage opérationnel d'un aménagement qui permette d'intégrer les multiples enjeux du secteur : habitat, commerces, développement économique, accès piéton et mobilités douces, ambition écologique dans le respect du projet de développement maîtrisé de la Commune.

La Ville et L'EPT souhaitent confier la réalisation de ces études préalables à la SPL PAREDEV dans le cadre d'un mandat d'études qui a pour objet de définir le contenu des études et les attributions confiées à la SPL.

Les études seront réalisées en plusieurs tranches. La première, composée d'études de faisabilité, doit permettre de prendre la décision d'engager, ou non, une opération d'aménagement. Les tranches suivantes, optionnelles, seront enclenchées en cas de décision positive.

Le montant total des études et missions est estimé à 425 000 euros hors taxes et la rémunération du mandataire, estimée à environ 82 500 euros hors taxes, est calculée sur la base d'une partie forfaitaire de 40 000 euros hors taxes, répartie entre les tranches et d'une partie correspondant à 10 % du coût hors taxes des études engagées. Le coût total de la première tranche est estimé à 153 000 euros hors taxes, dont 130 000 euros hors taxes d'études et 23 000 euros hors taxes de rémunération.

Le mandataire engagera personnellement les dépenses. Aucune avance ni règlement ne lui sera versé pendant la réalisation des études. Le coût des études et de la rémunération du mandataire sera intégré dans le bilan d'aménagement de la future opération en tant que dépense.

Au cas où l'opération d'aménagement ne se ferait finalement pas, le coût des études et de la rémunération du mandataire seront remboursés à ce dernier par l'EPT. Dans cette hypothèse et dans le respect du principe de neutralité financière, la Ville de Rosny-sous-Bois s'engage à rembourser l'EPT des sommes ainsi exposées. Cet engagement est formalisé dans un protocole à signer entre l'EPT et la Ville. Ce protocole fixe également le cadre de l'association de la Ville au suivi des études et aux décisions qui seront prises pendant leur déroulement.

La Commission cadre de vie a été consultée lors de sa séance du 12 décembre et je tiens à préciser qu'il y a 48 heures, le Conseil territorial de l'EPT Grand Paris Grand Est a voté le mandat d'étude à l'unanimité.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le protocole bipartite entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'EPT Grand Paris Grand Est, et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document.

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur CAREL. Cette étude, en effet, dans ce quartier identifié de longue date comme un secteur de requalification urbaine, devrait nous permettre d'être en mesure d'apporter des réponses aux différents interlocuteurs de la Ville sur l'avenir de ce secteur, qui est à la fois un pôle multimodal, une entrée de ville (il y a le centre commercial) et un quartier de ville ; de préciser un projet dans ce centre-ville élargi ; offrir aux Rosnéens un accès qualitatif au pôle multimodal du Bois-Perrier ; de répondre aux multiples enjeux identifiés par les Rosnéens dans le respect du développement global de la Ville et d'y inscrire de fortes ambitions de développement durable.

Voilà, donc avez-vous des questions à nous poser ? À savoir que, en effet, comme l'a dit Monsieur CAREL, nous étions présents au Conseil de Territoire il y a deux jours et ce projet a été voté à l'unanimité des élus du Territoire. Madame THIBAUT.

### **Magalie THIBAUT**

Oui, pour nous il y a un problème de timing sur cette délibération-là. Non pas que nous ne trouvons pas pertinent, et même urgent, bien évidemment, de lancer des études et de réfléchir à l'aménagement du secteur Grand Pré ouest et Portes de Rosny – vous l'avez rappelé – avec notamment l'arrivée de plusieurs transports. Là encore, mon collègue l'a rappelé en début de Conseil municipal et c'est indiqué dans les enjeux. Le projet d'extension du centre commercial Rosny 2 est un projet qui peut impacter de façon très importante le quartier et son aménagement alors que l'avis définitif n'a pas été rendu.

Comment est-ce que l'on peut lancer et signer un protocole bipartite sur des études sur l'aménagement de ce secteur Grand Pré alors que l'avis n'a pas été rendu suite à l'enquête publique ?

Cela donne le sentiment que, de toute façon, peu importe ce qu'il y a dans l'enquête publique alors qu'il y a plus de 500 avis, de toute façon vous avez déjà pris votre décision, qui va être, du coup, d'encourager l'extension du centre commercial Rosny 2. Nous, nous aurions quand même préféré que vous puissiez prendre un mois, deux mois, le temps au moins d'être très clair sur votre position et de savoir ce qui va advenir de ce projet d'extension du centre commercial Rosny 2.

Vous l'avez bien compris, nous, nous sommes fondamentalement opposés à ce projet-là, mais honnêtement, là, nous ne comprenons pas très bien pourquoi est-ce que vous vous précipitez à signer ce protocole et nous trouvons cela pas très respectueux, en fait, de la procédure de l'enquête publique et de la prise en considération des avis, notamment de nombreux Rosnéens et Rosnéennes.

### **Pierre-Olivier CAREL**

Madame THIBAUT, je pense qu'il faut que je précise un petit peu mes propos parce que, peut-être, ils ont été mal compris.

Le lancement de l'étude se fait avec la possibilité de dire non à l'aménagement. Actuellement, les études qui nous étaient proposées étaient uniquement sur le périmètre de Grand Pré et intégraient la partie centre commercial sans avoir eu non plus les attendus du commissaire enquêteur et du complément qui a été demandé par le tribunal administratif suite aux recours qui ont été formulés.

Le but du lancement de cette étude est justement de reprendre la main sur un périmètre élargi et de pouvoir intégrer les conclusions qui seront celles que nous attendons au début du mois de janvier. Très clairement, nous anticipons un certain nombre de réponses négatives qui pourraient intervenir et que nous intégrerons dans l'étude, de manière à pouvoir tenir compte de l'ensemble des avis. Donc il n'y a pas de précipitation à vouloir faire quelque chose contre ou à accompagner. Aujourd'hui, il nous paraît important de pouvoir mettre toutes les pièces du puzzle sur le puzzle pour pouvoir avoir une vision globale et bien comprendre ce sur quoi nous allons pouvoir nous orienter.

Nous avons plusieurs hypothèses. La première, on ne (*inaudible*) pas actuellement le concepteur réalisateur qui va s'occuper de la ligne 15. Or, la masse des travaux qui va intervenir va nécessiter de déplacer une partie de la base de vie du côté du centre commercial, lequel va se retrouver en télescopage de calendrier avec la mise en accessibilité PMR de la gare du Bois-Perrier et potentiellement le projet de Rosny 2. Donc il n'était pas question de partir sans savoir comment nous allons pouvoir l'organiser.

Il y a également le portage financier aujourd'hui, de l'EPFIF, qui nous amène à avoir un coût de l'ordre de 15 à 18 millions qu'il va bien falloir assumer d'une manière ou d'une autre. Or, le fait d'avoir engagé une concertation avec les riverains était bien de ne pas laisser partir un projet d'aménagement qui soit fait pour une seule considération économique, mais qui doit en tenir compte. Et aujourd'hui nous n'avons pas la faisabilité de l'utilisation de cette réserve foncière sur un aménagement du quartier.

Nous souhaitons également pouvoir avoir un recul par rapport aux aménagements, notamment, aux aménagements routiers qui vont avoir lieu dans le secteur. Il y a les conditions du RER Vélo. Il y a les réaménagements du boulevard Péri et de Gaulle qui vont être nécessaires pour en faire non plus une autoroute urbaine, mais des voies de circulation apaisée puisque l'accès du pôle multimodal de Bois-Perrier doit permettre aux habitants du centre-ville de pouvoir se rendre dans les meilleures conditions, et en faisant en sorte que les circulations douces – c'est-à-dire piétonnes, voire vélos – permettent un accès rapide, complet et sécurisé au centre commercial.

Nous pouvons rentrer dans le détail, il n'y a pas de difficultés sur le projet de ces études, mais la ligne de conduite, aujourd'hui, était de pouvoir disposer d'une analyse sur l'ensemble de ces problématiques mises côte à côte, de manière à dire : *« C'est un projet qui est soutenable pour la Ville. C'est un projet qui est réalisable dans le temps. C'est un projet qui est conforme aux attentes, avec l'aménagement d'un pôle multimodal qui va être un des principaux de l'est parisien »* avant de pouvoir prendre une décision et dire : *« Ce n'est qu'une extension. C'est une création d'équipement public. C'est de la densification »*. Nous ne disposons pas aujourd'hui d'une vision suffisamment claire pour pouvoir nous projeter, donc le cahier des charges que vous avez consulté, et le protocole met un premier horizon au mois de septembre 2023. C'est à ce moment-là que nous pourrions vraiment déterminer ce que nous pouvons faire, dans quelles conditions financières, dans quel calendrier et dans quel intérêt, parce que notre souhait est vraiment de faire de ce secteur-là le premier pôle de développement durable de la Ville sur une initiation de projets innovants, qu'ils soient écologiques ou qu'ils soient d'aménagement de la commune.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour ces précisions. Monsieur ITZKOVITCH.

### **Ivan ITZKOVITCH**

Oui, une explication, une remarque qui va peut-être donner lieu à un débat, mais il faut quand même bien lire entre les lignes cette délibération. Nous ne sommes quand même pas dupes ici. Non, mais, Monsieur CAREL, je ne dis pas que Magalie THIBAUT est dupe, mais en tout cas, nous, à l'URAM, quand nous lisons entre les lignes la délibération, nous comprenons un certain nombre de choses. J'espère que les membres de cette assemblée ont les informations qui permettent de décrypter ce qu'il y a entre les lignes.

Ce qu'il y a entre les lignes, quand même – et ce n'est pas qu'entre les lignes, c'est même dans les lignes –, c'est que – et vous l'avez dit de façon très transparente, Monsieur CAREL – cette convention, ces études vont nous permettre, dans leur première tranche, de dire si oui ou non il y a une opération d'aménagement. Bon. Donc cela veut dire que l'on a besoin de 150 000 euros d'étude pour dire si oui ou non nous allons faire une opération. C'est cela que ça veut dire. Déjà, quand on a cela, on se dit : *« Mais pourquoi est-ce que nous avons besoin de payer 150 000 euros pour savoir si nous y allons ou si nous n'y allons pas ? »*.

Bon, alors vous pouvez dire : *« Nous, nous n'avons pas l'envie de décider. Nous avons besoin d'être assistés dans la décision »*. Bon, dont acte. Très bien. En tout cas, nous, à l'URAM, nous avons deux autres explications. La première, elle est éminemment politique et elle est éminemment compréhensible de votre côté. C'est que vous avez fait de ce Grand Pré un symbole et en même temps un terreau fertile électoral qu'il vous faut préserver. Et donc les 150 000 euros permettent de bien entretenir le terreau fertile pour que l'on puisse dire aux gens : *« Ne vous inquiétez pas. Nous n'avons pas encore décidé, mais nous allons faire une étude de 150 000 euros pour décider si ce que nous vous avons dit pendant la campagne nous allons toujours l'appliquer dans trois ans »*. Cela, c'est l'aspect politique de cette délibération.

Mais il y a un aspect aussi assez technique de ces études. Vous dites : *« On va dire, ou non, opération d'aménagement et on a besoin d'avoir des éléments de faisabilité financière pour savoir si, ou non, nous allons faire l'opération d'aménagement »*. Mais Magalie THIBAUT a raison, vous inversez les choses. On décide, ou pas, de faire une opération et puis, après, une fois que l'on décide de faire une opération, là on lance des études pour dire *« Eh bien, nous pouvons faire tel type de programme, tel type d'équipement public. Nous avons tel type de charges foncières, etc. »*.

Donc je vais faire quelque chose qui n'est pas commun dans une assemblée délibérante. On va lancer un pari, Monsieur CAREL. Un pari à 150 000 euros. Ne vous inquiétez pas, c'est la SPL qui paye. C'est la Ville, au demeurant, parce qu'on parle du mandataire. C'est très, très drôle. C'est la Ville, quand même, qui peine à rembourser plus tard, etc., mais la SPL, c'est la Ville.

Vous avez derrière vous le nouveau Directeur général des services qui est aussi, selon mes informations, un excellent juriste et qui pourra vous expliquer – alors que vous le savez très bien, Monsieur CAREL – que le *in house* c'est un contrôle analogue à ses propres services. Donc on est clairement... C'est la Ville qui va payer ces études, indirectement via un de ses établissements d'aménagement, mais c'est la Ville. Et donc nous allons faire ce pari, Monsieur CAREL, que vous ne pourrez pas dire non à une opération d'aménagement à cet endroit-là.

Et, d'ailleurs, vous êtes très transparent sur la question parce que vous venez de le prouver en disant : « *Il y a une potentielle densification. C'est un endroit qui, avec la proximité du futur métro, dans les projets qu'a le centre commercial, etc.* ». Comment pourrions-nous imaginer... Comment pourrions-nous imaginer – sauf à vouloir tenir des promesses électorales, mais cela, je peux le comprendre (à la limite, c'est la seule excuse que vous auriez) – ne pas faire une opération d'aménagement à cet endroit-là ?

Premièrement, d'un point de vue urbain et politique, ce serait peut-être obérer le développement de la Ville sur les 10-15 prochaines années, notamment à côté du métro et du « pôle économique » (entre guillemets) du nord de la Ville, mais ce serait également, dans le quotidien, quelque chose de totalement irresponsable. Parce que qu'est-ce qui se passe quand on décide de ne pas aménager ? Eh bien le marché reprend le pouvoir. C'est dommage que Monsieur BÉAL ne soit pas là, mais le marché reprend le pouvoir. Et on l'a vu. Pourquoi, parfois, nous sommes obligés de faire des actes ? Pourquoi nous sommes obligés de faire des périmètres d'aménagement ? Qu'est-ce qui se passe ? Nous l'avons vu sur d'autres secteurs de la Ville, notamment – c'est le cas en ce moment, je sais que vous en êtes conscient – sur le secteur du Quatrième Zouaves. Eh bien les promoteurs viennent un par un faire monter les prix. Un par un faire monter les prix. Il y a une surenchère, une course au haricot pour acheter et pour signer les parcelles et on a un développement urbain anarchique.

Alors, vous nous avez reproché l'anarchie. Nous, nous avons pris nos responsabilités en réalisant un certain nombre de ZAC. Alors, après, on en pense ce que l'on en veut, mais néanmoins nous avons pris des décisions. Après, on peut critiquer. On peut dire : « *Vous n'auriez pas dû* » ou « *Vous auriez dû* », mais de dire ici – et c'est là que je trouve que cette délibération est quand même un peu... un tout petit peu ironique par rapport à l'histoire... Vous ne pourrez pas – nous le faisons solennellement, nous formulons ce pari –, vous ne direz pas non. Aucune étude ne dira non. Les seules causes qui pourraient vous amener à dire non à une opération d'aménagement, ce seraient des raisons politiques de tenues de promesses, que nous pouvons largement entendre, mais si quelles que soient les études et quel que soit le montant des études, que ce soit 150 ou 150 millions d'euros, vous ne pourrez pas dire non à une opération d'aménagement.

Donc nous, nous la voterons, cette délibération, parce que nous saluons le fait que des études soient menées, outre le fait que des études ont déjà été menées. Donc c'est très bien qu'une soit menée, mais il faut présenter les choses telles qu'elles sont. Vous êtes en train de voir comment vous allez habiller la chose. Cela, nous pouvons le comprendre, mais il faut que les Rosnéens soient assez informés sur le sujet. Il faut que les gens qui sont autour de cette table soient aussi informés. De dire oui ou non, c'est faux. Vous ferez une opération d'aménagement. Une opération d'aménagement, un jour, sera faite sur ces emprises du nord de la Ville et il semble qu'il n'y a pas besoin de passer par des centaines de milliers d'euros d'études, surtout à une période où, budgétairement, la situation est compliquée pour tout le monde, même avec des remboursements, même avec des prévisionnels de bilan parce que, même si c'était pris sur le bilan d'opération, un bilan d'opération cela s'équilibre avec des charges et des recettes. Et si le bilan d'opération est déficitaire, c'est la Ville ou l'EPT qui vient contribuer et boucher le trou.

On peut tout à fait dire « *Oui, oui, non, mais nous verrons sur le bilan d'aménagement. On sera remboursés après, si jamais il y a une opération* ». Cela reste des charges sur le bilan de l'opération. Quand on voit les bilans des ZAC rosnéennes clôturés ou en voie de clôture, on peut s'imaginer que nous sommes peut-être à quelques centaines de millions d'euros près pour les équilibrer.

Alors, nous voterons cette délibération, mais nous souhaitons attirer l'attention de l'assemblée sur ce point et vous donner rendez-vous à la fin de la première tranche pour voir si notre pari est gagné ou pas.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur ITZKOVITCH. Juste quelques rappels. C'est que ce projet, nous ne le sortons pas comme cela du tiroir. C'est quand même un projet ancien qui était mené par Monsieur CAPILLON.

**Claude CAPILLON**

*(inaudible – hors micro)*

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est un projet ancien, donc ce n'est pas un projet qui sort comme ça. Donc c'est dans la continuité de projet. Donc s'il y a un projet politique...

**Un intervenant**

*(inaudible – hors micro)*

**Monsieur le Maire**

J'ai bien compris, mais vous parlez d'un projet politique. Vous aviez – nous avons (je peux me mettre... puisque Monsieur BÉAL n'est pas là, mais il aurait encore dit que je faisais partie de cette majorité [et je tiens à préciser qu'il a voté pour au dernier Conseil de Territoire, je le redis puisque cela a été voté à l'unanimité. Il n'a pas lu entre les lignes, donc il sait. Il ne s'est pas abstenu. Il n'a pas voté contre. Il a voté pour ce protocole bipartite. Enfin, bon, je ferme la parenthèse])... Donc c'est un projet politique que nous avons, que vous avez eu. Voilà, et en effet nous allons le mener à bien, parce qu'il est important de le mener à bien et vous connaissez, bien sûr, tout l'enjeu de ce projet autour de ce centre commercial, autour de l'arrivée des transports. Donc, bien sûr, nous allons le mener à bien. Nous allons le faire évoluer.

**Ivan ITZKOVITCH**

Qu'est-ce que vous voulez dire par « *le mener à bien* » ?

**Monsieur le Maire**

Nous allons faire cette étude.

**Ivan ITZKOVITCH**

C'est-à-dire que vous allez aménager.

**Monsieur le Maire**

Pardon ?

**Ivan ITZKOVITCH**

Vous allez aménager.

**Monsieur le Maire**

C'est une évidence.

**Ivan ITZKOVITCH**

Vous dites que vous allez le mener à bien...

**Monsieur le Maire**

Ben oui.

**Ivan ITZKOVITCH**

Donc qu'est-ce que ça veut dire mener à bien ?

**Monsieur le Maire**

Si nous le faisons, si nous menons une étude, ce n'est pas pour dire dans six mois : « *On ne le fera pas* ».

**Ivan ITZKOVITCH**

Ah, donc la réponse est déjà donnée. Merci. Merci de votre transparence.

**Monsieur le Maire**

Ben voilà, vous avez lu entre les lignes.

**Ivan ITZKOVITCH**

J'apprécie toujours votre franchise.

**Monsieur le Maire**

Ben bien sûr. Ben voilà.

**Ivan ITZKOVITCH**

J'apprécie toujours votre franchise. Non, mais je l'apprécie. Ce n'est pas ironique.

**Monsieur le Maire**

L'EPT ne se serait pas engagé dans un projet avec nous si c'était pour dire : « *Dans six mois, on laisse tomber* ». Non, mais...

**Ivan ITZKOVITCH**

Eh bien merci. Monsieur le Maire, merci pour votre franchise et votre transparence. Merci.

**Monsieur le Maire**

Voilà, c'est clair.

**Pierre-Olivier CAREL**

Monsieur ITZKOVITCH...

**Monsieur le Maire**

Nous n'allons pas partir sur un projet soutenu par l'EPT pour dire – je vous l'ai dit – dans trois mois : « *Ben non, cela n'a aucun intérêt. On ne le fait pas. On laisse en l'état* ». Bien sûr. Notre souhait c'est d'aboutir à un projet, bien évidemment.

**Claude CAPILLON**

*(Inaudible – hors micro)*

**Monsieur le Maire**

C'est facile à dire, Monsieur CAPILLON, parce que les projets... Je pourrais revenir sur Rosny vertical qui a failli nous coûter très cher et pour lequel... Ben oui, non, mais vous pouvez souffler, j'ai quand même... On réclame à la Ville de Rosny 9 millions, voilà, parce qu'il y a eu des études qui ont été faites. Donc là c'est en jugement et nous aurons prochainement les attendus de ce jugement. Donc je n'oublie pas cela non plus, sur ce secteur. Voilà, je ferme la parenthèse politique avant de lever les yeux au ciel.

**Pierre-Olivier CAREL**

Monsieur ITZKOVITCH, je vous remercie du soutien de l'URAM à cette délibération et, en fait, je n'en doutais pas.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous sommes quand même dans une situation d'héritage. Nous avons quatre permis de construire aujourd'hui qui ont été attaqués, sur lesquels vous avez organisé une réunion-débat pas plus tard qu'hier soir avec Alternatiba sur le devenir de ces permis. Quand on sait qu'ils ont été signés le 17 janvier 2020, je voyais difficilement comment il pouvait être fait différemment. Sauf qu'aujourd'hui, il y a quand même un certain nombre de paramètres qui changent, y compris dans la discussion que nous pouvons avoir avec Westfield.

D'abord, nous allons leur demander d'être beaucoup plus exigeants en matière de désartificialisation des sols. Et cela, aujourd'hui, c'est quand même quelque chose de relativement important. Sauf que si nous appliquons 20 % de désartificialisation à une parcelle de 190 000 m<sup>2</sup>, il faut qu'ils désartificialisent 38 000 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, 38 000 m<sup>2</sup> c'est quasiment plus que la surface du parking en silo côté voie ferrée, donc cela veut dire qu'il ne peut pas y avoir d'aménagement. Donc il y a beaucoup de discussions à mener là-dessus.

Il y a aussi la loi qui vient de changer, qui a été votée il y a quelques semaines, sur l'installation de photovoltaïques sur l'ensemble des toits de centres commerciaux ou des parkings en silo. Donc là aussi, pour des questions de descente de charges, il y a des questions sur la faisabilité. Donc là aussi nous avons besoin de prendre le temps de voir ce qui va se faire. Mais oui, il se fera quelque chose. Nous n'allons pas être contre l'évolution, mais nous voulons la maîtriser. Nous voulons savoir ce qui va se faire.

Bon, nous avons bien compris que votre intervention était quand même une petite stratégie de diversion. Vous avez le sens du politique. Nous héritons d'une situation que vous nous avez laissée. Sur ce coup-là, je comprends que vous essayiez de trouver comment l'habiller. La compagnie de Phalsbourg, Monsieur le Maire l'a dit, je me suis entretenu avec Patrick OLLIER la semaine dernière ; je suis quand même un peu tombé de ma chaise quand il m'a dit que quand la Ville de Rosny-sous-Bois était venue et avait porté l'accompagnement du projet par la compagnie de Phalsbourg, ils avaient mis en garde sur le fait que cela allait finir dans le mur. Et qu'est-ce qui s'est passé ? Cela a fini dans le mur. Donc aujourd'hui il va falloir quand même savoir combien cela nous coûte.

Et quand nous parlons d'étude, c'est peut-être aussi parce que la compagnie de Phalsbourg, à un moment, a découvert qu'il y avait une conduite d'assainissement qui passait en dessous qu'il allait falloir dévier, ce qui coûtait une petite fortune (plus d'un million d'euros) ; qu'il y avait aussi une conduite de gaz (là nous sommes sur une somme de 4 millions d'euros). Donc avant de lancer des opérations, nous voulons être sûrs de la totalité de ce que nous avons dans le sous-sol de manière à savoir vers quoi nous allons nous orienter et de combien cela va venir grever le coût du portage par l'EPFIF.

Vous parlez d'un terreau électoral. Bien sûr que c'est un terreau électoral. Nous avons pris des engagements et nous allons les tenir. Et nous n'avons aucune honte à tenir nos engagements. Nous sommes même très fiers de dire : « *Vous pouvez être comptable de tout ce que nous allons faire, point par point, jusqu'à la fin du mandat* ». Voilà, après, il peut y avoir d'autres choix. Vous aviez indiqué au précédent mandat que vous n'augmentiez pas les impôts ; un an après vous avez mis les contribuables rosnéens devant le fait accompli. C'était votre choix, nous en faisons un autre. Donc oui, ce quartier-là, nous allons travailler dessus. Nous allons faire en sorte que l'on trouve un compromis qui soit le meilleur possible en termes d'aménagement.

Je voudrais également...

### **Monsieur le Maire**

Je rajoute à ce que vous dites, Pierre-Olivier, et je vous redonne la parole après, l'aménagement ce n'est pas uniquement du logement, mais c'est aussi les espaces verts, les espaces publics, la mobilité douce. C'est aussi la liaison avec le reste de la ville, la gestion de la circulation routière, les équipements publics, voilà. Donc c'est tout cela aussi qui importe et qui sera dans l'étude qui est proposée.

## **Pierre-Olivier CAREL**

Je voulais aussi indiquer que, dans le temps que nous voulons prendre dans la réflexion, c'est également l'accompagnement du vote du PLUI. Ce point-là est absolument essentiel dans le projet d'aménagement. Donc nous prenons le temps. Nous ne faisons pas les choses dans le mauvais sens. Nous voulons simplement avoir l'ensemble des cartes en main au moment où nous prendrons une décision d'aménagement. Mais oui, il va se passer quelque chose. Nous n'allons pas laisser le front de rue sur l'îlot Louise Michel, l'îlot Hussenet, l'îlot de Verdun, là où il y a le KFC, en l'état.

Aujourd'hui, ce secteur-là est un secteur d'un autre âge. Nous souhaitons requalifier complètement l'avenue du Général de Gaulle. Si nous pouvons obtenir du Département la démolition de l'autopont pour pouvoir permettre le passage du RER Vélo, puisque dans le sens sud-nord on peut passer le long du centre commercial, mais dans l'autre sens il faut forcément passer par l'autopont, et transformer ce secteur-là en promenade santé

C'est notre souhait. Donc tout cela fait partie d'un aménagement, mais pour financer ces équipements publics il faut que nous ayons un équilibre, et aujourd'hui nous avons estimé que l'étude qui avait été menée par GPGE était beaucoup trop restrictive à cet endroit-là et que nous prendrons le temps de prendre la décision de dire ce que nous faisons, si oui ou non nous le faisons et comment nous le faisons. Voilà, c'est le sens de cette délibération. C'est le sens de notre engagement.

Je pense que c'est bien que nous ayons cet échange parce que c'est quand même quelque chose de majeur pour l'évolution de notre commune pour les 10-15 ans, 20 ans à venir et que les Rosnéens puissent avoir l'ensemble des éléments et que nous puissions dire ce vers quoi nous allons tendre et que nous le fassions en toute transparence. Mais cela, vous avez rappelé que nous étions dans la transparence, donc je vous en remercie.

## **Monsieur le Maire**

Très bien. Monsieur ITZKOVITCH et puis après je passerai au vote.

## **Ivan ITZKOVITCH**

Je vais répondre sur deux points, quand même, parce que vous auriez dû venir, Monsieur CAREL, hier soir à la réunion que nous avons organisée avec Alternatiba, qui s'est très bien passée, où évidemment les gens n'étaient pas tous d'accord, mais c'est le but d'un débat.

Je pense que vous avez mal compris l'objet de la réunion. J'ai été interrogé en tant que président de l'URAM sur notre position. Je pense que j'ai été on ne peut plus clair. Nous sommes 100 % favorables à l'extension du centre commercial. Clairement. Dans les conditions et le respect qui ont déjà été, premièrement, ordonnés par le tribunal administratif la première fois parce qu'il fallait respecter un certain nombre de prescriptions environnementales, ce qui n'avait pas été fait et il fallait que l'opérateur le fasse et, avec les nouvelles données que vous avez indiquées, Monsieur CAREL, en disant : « *En effet il y a de nouveaux enjeux de mobilité, de développement durable* », voilà.

J'ai même attiré l'attention sur le fait que l'on parle de désartificialisation des sols, mais il n'y a pas besoin d'en parler pour le savoir. C'est qu'en réalité, aujourd'hui, le SCoT que vous avez voté pour la Métropole du Grand Paris prévoit un horizon à 30 % de pleine terre sur les nouveaux projets. Vous savez très bien que cette disposition, je me suis battu parce que c'est moi qui étais en charge de la rédaction de ce document pour l'affaire...

## **Pierre-Olivier CAREL**

*(Inaudible – hors micro)*

## **Ivan ITZKOVITCH**

Non, mais je vous le dis, Monsieur CAREL. Donc Unibail ne pourra pas déroger au SCoT. *In fine*, de toute façon, ce projet va repasser sous les fourches caudines d'un certain nombre de

nouveaux enjeux et je pense que, sur le principe, nous sommes clairs là-dessus. Nous ne sommes absolument pas sur la même ligne qu'Alternatiba ou que d'autres, ou que RES, sur le fait qu'il faille renoncer à ce projet. Nous, nous pensons qu'il faut aller au bout de ce projet dans les nouvelles dispositions qui sont celles de 2022 et plus celles de 2017 ou 2016 quand le projet s'est fait.

Et puis, enfin, ce n'est pas un débat. On ne va pas faire un débat sempiternel sur le village vertical. Mais premièrement Monsieur OLLIER – mais cela est un peu son habitude – a la mémoire courte. Et puis c'est un gaulliste, vous savez. Il change d'avis souvent en fonction de son interlocuteur. C'était pour vous, Monsieur le Maire, ça.

### **Monsieur le Maire**

Je n'apprécie pas, parce que je crois que je suis resté dans une fidélité et certains parmi nous aussi. On n'a pas changé d'avis souvent.

### **Ivan ITZKOVITCH**

Et donc, au moment où nous avons attribué au village vertical, ce n'était pas Monsieur CAPILLON ou Monsieur ITZKOVITCH. C'était un jury de dix personnes, dont lui, à l'unanimité des membres, attribuant le village vertical. Monsieur OLLIER a la mémoire courte, ou alors il voulait vous faire plaisir et c'est tout à son honneur.

Et puis, vous savez, Monsieur CAREL, l'abandon du village vertical, ce n'est pas seulement une question de conduite de gaz ou de conduite... Voilà, c'est une question aussi de type de viabilité de ce type de projet avec des ambitions environnementales hautes. Pourquoi ? Parce que quand vous construisez un immeuble avec des ambitions environnementales hautes, le bilan de l'opération, notamment quand vous montez en hauteur, devient très vite peu viable. Et en réalité, qu'est-ce qui le rend peu viable ? C'est la taille de la parcelle.

C'est pour cela que je vous disais tout à l'heure que les études sont intéressantes. C'est que nous risquons d'avoir – vous risquez, parce que c'est vous qui êtes aux affaires –, dans le cadre du résultat des études que vous allez mener, un certain nombre de résultats sur la viabilité économique des opérations qui vous pousseront à faire des choix. Ce n'est pas de la polémique, ce que je dis. Deux et deux, cela fait quatre, et quand on dit que, pour construire une école sur cette zone-là ou je ne sais quel équipement il faut générer tant de charges foncières, et donc aménager tant de mètres carrés, il va falloir le dire. Le foncier, cela ne se crée pas. Cela existe ou cela n'existe pas. Donc je pense que, moi, je ne suis pas dans la polémique. En tout cas nous ne sommes pas dans la polémique sur ce sujet-là. Le village vertical, c'est du passé. Maintenant vous avez à gérer les conséquences et, il me semble – en tout cas, de ce que je comprends –, vous les gérez de façon tout à fait correcte dans les intérêts de la Ville. Donc moi je ne vais pas vous jeter la pierre sur ce sujet-là. Mais, de grâce, arrêtons de polémiquer sur le village vertical puisque le projet que vous envisagez sur l'ensemble de cette zone dépasse largement cette parcelle. Et là nous ne parlons pas d'un élément emblématique. Nous parlons d'un nouveau quartier, d'un nouveau coin de la ville. Donc je pense que le village vertical, il faut tourner la page. Certes, c'est une page de l'URAM, mais en l'occurrence il faut la tourner puisque nous ne sommes plus aux affaires et concentrons-nous sur ce magnifique projet que vous nous annoncez. Nous, en tout cas à l'URAM, avons hâte de voir le résultat de ces études.

### **Monsieur le Maire**

Le village vertical, et je m'arrêterais là-dessus parce que ce n'est pas la peine de polémiquer – je veux dire, bon –, c'est quand même un courrier qui a été envoyé quinze jours avant le deuxième tour des élections et c'est vrai que la Compagnie de Phalsbourg, Monsieur JOURNO, l'a très mal vécu. Donc bien sûr qu'il s'est retourné, après, vers le nouveau maire en disant : « *Monsieur le Maire, voilà... Vous me devez ça* ». C'est tout, c'est un petit rappel.

Bien, après ces explications... Monsieur DELALANDE, après nous votons.

**Franck DELALANDE**

Juste, d'ailleurs il y aura l'explication de vote au passage...

**Monsieur le Maire**

Oui, oui.

**Franck DELALANDE**

... Comme cela je pense qu'il n'y a pas de surprise de notre groupe. En tous les cas, ce que nous comprenons c'est que, finalement, à travers toutes les explications qu'il y a eu, vous avez déjà beaucoup de chiffres. En fait, c'est une deuxième étude qui est demandée et vous avez beaucoup de chiffrages, donc finalement c'est les Rosnéens qui vont payer. Voilà, c'est aussi cela derrière. Parce que, voilà, la réalité c'est une étude supplémentaire par rapport à cela, donc cela nous interpelle.

Et, en même temps, je voulais en profiter puisque c'est un débat sur l'ensemble du quartier, et puis comme nous vendons beaucoup de choses, c'est quand même bien de parler de tout. Quand nous avons aménagé Domus, nous avons vendu beaucoup d'emplois, beaucoup de végétalisation et compagnie. Ce qui serait bien – moi, je n'ai jamais vu de bilan dans la matière –, et j'aimerais bien qu'avant de parler de Westfield, de tous ces aménagements qui concernent ce quartier-là (parce que tout cela se rejoint, effectivement), que nous ayons un réel bilan de quelle a été la végétalisation qui a été faite à l'occasion de Domus, qu'est-ce qu'il en reste aujourd'hui, combien d'emplois aujourd'hui aussi. C'est intéressant de voir cela parce que c'est quand même assez catastrophique, je dirais, entre ce qui a été vendu et puis ce qu'il reste aujourd'hui, à mon sens.

**Monsieur le Maire**

Ce qui a été vendu et qui reste aujourd'hui... Enfin, au niveau emplois, je ne pense pas, au contraire. C'est plutôt en croissance et cela risque d'être encore plus en croissance, mais bon, écoutez, moi, ce que je propose, c'est peut-être encore de trouver un cabinet d'études qui nous apportera... Voilà... Non ? Je ne sais pas, Monsieur DELALANDE ? Non, je plaisante mal à propos, mais en effet, au niveau emploi, je pense que Rosny 2 est en effet le principal... Si, c'est quand même l'acteur économique le plus important sur la Ville...

**Franck DELALANDE**

J'ai parlé du bilan de Domus.

**Monsieur le Maire**

Oui. Je croyais que vous parliez de Rosny 2. Bien sûr, au niveau emplois aussi, Domus est un pourvoyeur d'emplois très conséquent. Bon, vous faites la moue. Peut-être, mais enfin, quand même, c'est quand même un des acteurs économiques et qui, avec l'arrivée et la création de la nouvelle ZAC Coteaux Beauclair, se félicite d'avoir une clientèle. Il y a quand même 1 300 logements à venir, donc c'est quand même une clientèle qui va aller faire quelques courses sur Domus, donc c'est vrai que cela lui permettra aussi d'augmenter son chiffre d'affaires, du moins je lui souhaite.

**Pierre-Olivier CAREL**

Je pense qu'au niveau de l'organisation interne du centre commercial il y a eu quelques évolutions. Ils ont compris qu'avoir des coques vides avec des rentabilités très, très fortes était un peu problématique dans le contexte actuel. Donc il y a un certain nombre de réflexions qui permettent au centre commercial aujourd'hui de retrouver un second souffle. Maintenant, il reste un certain nombre de coques que nous aimerions bien voir revivre. Je pense à celle d'Alinéa, par exemple, qui a été une locomotive pendant très longtemps, qui était un magasin très apprécié. Voilà, aujourd'hui il faut lui donner un devenir.

Je voudrais juste vous apporter un dernier complément parce que vous nous interpelez sur le coût de l'opération, le coût des études par les Rosnéens.

Mener des études, cela fait partie d'une dépense nécessaire pour un aménagement, donc le but ce n'est pas de les faire peser sur les Rosnéens. Le but, c'est de trouver le meilleur équilibre et, dans le bilan d'aménagement, nous intégrerons cette somme. Donc ce sont plutôt tous ceux qui participeront à l'aménagement, que ce soit les promoteurs, que ce soit les financeurs d'équipements publics, que ce soit les entreprises qui vont venir s'installer qui participeront, à leur niveau, à ce nouveau quartier. Donc, normalement, cela ne doit pas être une charge au coût des Rosnéens, et c'est bien le but.

**Monsieur le Maire**

Merci pour ces échanges très enrichissants. Je vais passer au vote.

Y a-t-il donc des votes contre ?

**Pierre-Olivier CAREL**

Y compris le pouvoir de Monsieur BÉAL ?

**Patricia VAVASSORI**

Monsieur le Maire, nous ne sommes plus que 39 présents ou représentés, Madame ZERROUR étant partie et détenant le pouvoir de Monsieur BÉAL.

**Monsieur le Maire**

Qui Monsieur BÉAL a voté pour en Conseil de Territoire.

**Magalie THIBAUT**

Madame ZERROUR a donné le pouvoir à Monsieur PAUTRE.

**Patricia VAVASSORI**

Je n'ai pas écrit.

**Magalie THIBAUT**

Si, si, elle l'a envoyé à Monsieur le Maire par e-mail.

**Patricia VAVASSORI**

Ah, pour le coup il n'y a plus le pouvoir de Monsieur BÉAL, donc nous ne sommes plus que 40 présents ou représentés. Merci Madame THIBAUT.

**Monsieur le Maire**

Donc, votes contre ? Combien, Patricia ?

**Patricia VAVASSORI**

Cette délibération est adoptée...

**Monsieur le Maire**

Alors, attendez, parce que je n'ai pas... Abstentions ? Donc...

**Patricia VAVASSORI**

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour et 6 votes contre.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup.

***34 voix pour et 6 votes contre (R.E.S.)***

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40**

**34**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**ABSTENTION  
CONTRE**

**0**

**6**

Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE,

**27. ACQUISITION AUPRES DE SEQENS DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION I 237 POUR PARTIE SISE 9 RUE CONRAD ADENAUER – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL (PROMESSE ET ACTE DEFINITIF)**

**Monsieur le Maire**

Donc les trois prochaines délibérations concernent des acquisitions qui s'inscrivent dans le cadre de la construction de la deuxième phase du groupe scolaire Simone Veil, soit six classes et un centre de loisirs.

Il nous faut acquérir auprès de SEQENS la parcelle cadastrée section I 237 pour sa partie sise au 9 rue Conrad Adenauer. La parcelle cadastrée, pour partie, représente un terrain d'assiette de 617 m<sup>2</sup> qui est une copropriété horizontale. Elle supporte quatre pavillons, propriété de la société SEQENS, bailleur social, destinés à être démolis avant leur cession à la Ville.

Conformément à l'avis de France Domaine, cette transaction va s'opérer moyennant le prix d'un million d'euros hors taxe, auquel doit s'ajouter la prise en charge des coûts de démolition, la scission de copropriété pour un montant maximum prévisionnel de 180 000 euros qui pourra être réduit en fonction des couts réels.

La présente acquisition sera opérée dès lors que les conditions suspensives tenant à la démolition des quatre pavillons et à la scission de copropriété seront réalisées.

La Commission cadre de vie a été consultée lors de sa séance du 12 décembre dernier.

Je vous présente les deux suivantes parce que c'est dans le cadre du même sujet.

*Le vote a eu lieu après la présentation du point 29.*

**UNANIMITE**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

**28. ACQUISITION AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF) DES PARCELLES CADASTREES SECTION I 65-69-148-159-161 ET 227 SISES 26 BIS ET 26 TER BOULEVARD GABRIEL PERI – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL**

**Monsieur le Maire**

Là, c'est l'acquisition auprès de l'EPFIF des parcelles cadastrées section I 65, 69, 148, 159, 161 et 227 qui sont aux 26 Bis et 26 Ter boulevard Gabriel Péri, donc toujours pour l'extension du groupe scolaire.

Conformément à l'avis de France Domaine, cette transaction va s'opérer moyennant le prix de 1 337 500 euros, dont 36 250 euros de TVA, y compris 173 600 euros de frais de portage (frais de gestion, sécurisation), 21 646,89 euros de frais notariés et 18 653 euros de taxes foncières.

*Le vote a eu lieu après la présentation du point 29.*

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

**29. ACQUISITION PAR LA VILLE AUPRES DES EPOUX DIOGO D'UNE PROPRIETE CADASTREE SECTION I 61 SISE 26 BOULEVARD GABRIEL PERI – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL**

**Monsieur le Maire**

L'acquisition suivante est une acquisition auprès des époux DIOGO d'une propriété cadastrée section I 61, qui est sise au 26 boulevard Gabriel Péri.

Conformément à l'avis de France Domaine, cette transaction va s'opérer moyennant le prix de 300 000 euros.

Là aussi, la Commission cadre de vie a été consultée lors de sa séance du 12 décembre dernier.

Y a-t-il des questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

**Ivan ITZKOVITCH**

Oui, c'est une question, une demande d'information. Peut-être que vous n'avez pas l'information tout de suite, mais vous avez dit que c'est pour l'extension du groupe scolaire Simone Veil, donc c'est le prix du foncier.

**Monsieur le Maire**

Il était prévu deux phases, donc c'est la phase 2.

**Ivan ITZKOVITCH**

Voilà, donc c'est la phase 2. La phase 1, c'est nous qui l'avons réalisée. Et donc, sauf erreur de ma part, mais je peux me tromper, sur la phase 2 il n'y a pas de crédits qui ont été encore inscrits au budget d'investissement sur le PPI, au budget ? Sauf erreur de ma part. Vous confirmez ou... ? Sur les budgets précédents ? Sauf hors budget d'étude, hors études. Voilà, donc nous aimerions savoir : est-ce que vous avez déjà des projections financières du coût en investissement, hors études, de la phase 2 de Simone Veil ?

Pourquoi je vous pose la question ? Au regard déjà du montant du foncier. Nous commençons à toucher du doigt les problématiques de ces zones-là où, finalement, nous voyons que ce n'est pas évident d'acquérir du foncier à des conditions intéressantes, surtout pour construire un équipement public. Après, il en dépend du coût de l'équipement. Donc, voilà, notre question c'est de savoir est-ce que vous avez déjà des projections financières sur la phase 2 de Simone Veil ?

**Monsieur le Maire**

En effet, mais je ne les ai pas ce soir.

**Ivan ITZKOVITCH**

D'accord.

**Monsieur le Maire**

Mais je vais vous apporter les éléments, bien sûr.

**Ivan ITZKOVITCH**

C'était vraiment une demande d'information.

**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas si, Monsieur BAKIR, vous l'avez ? Non, il n'a pas les comptes, mais c'est un élément que nous pouvons vous apporter sans aucune difficulté.

**Ivan ITZKOVITCH**

Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de problème.

**Sabah BAKIR**

Pas ce soir.

**Monsieur le Maire**

Pas ce soir. Bien, donc je passe au vote. Pour le point 27, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc cette acquisition de la parcelle cadastrée section I 237 est adoptée à l'unanimité.

Le point 28, l'acquisition auprès de l'EPFIF des parcelles cadastrées I 65, 69, 148, 159, 161 et 227. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Non. C'est acquisitions sont adoptées à l'unanimité.

Le point 29, l'acquisition de la maison des époux DIOGO qui est sise au 26 boulevard Gabriel Péri. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Non. Cette acquisition est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

### **30. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI)**

**Monsieur le Maire**

Je vais céder la parole maintenant à Madame VAVASSORI pour le Règlement local de publicité intercommunal.

**Patricia VAVASSORI**

Merci Monsieur le Maire. Au vu de l'heure avancée, je vais vous demander encore un petit peu d'attention parce que je risque d'être un petit peu longue, mais compte tenu du sujet, dans le cadre de la protection de l'environnement, je pense que cela en vaut la peine.

Le Règlement local de publicité est un document qui encadre l'affichage extérieur (publicités, enseignes et pré-enseignes), visible dans les voies ouvertes à la circulation publique, en adaptant la réglementation nationale fixée par le Code de l'environnement à un contexte local.

L'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) est une compétence de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est attachée à la compétence en matière du plan local d'urbanisme.

Neuf communes du territoire disposent d'un règlement local de publicité. Cependant six d'entre eux sont anciens et sont devenus caducs au 13 juillet 2022, dont celui de Rosny-sous-Bois qui datait de juin 1987. C'est un des motifs qui a conduit le Territoire GPGE à engager l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal.

Adaptés aux enjeux et caractéristiques du territoire, le RLPi s'appliquera dans ces 14 communes et remplacera les règlements communaux existants ou devenus caducs. Il constituera un outil permettant aux communes de mieux préserver leur cadre de vie.

Les objectifs de l'élaboration du RLPi sont les suivants :

- Préserver la qualité du cadre de vie et du paysage du territoire de GPGE,
- Favoriser une meilleure intégration paysagère des dispositifs d'enseignes dans les secteurs présentant des enjeux paysagers particuliers,
- Préserver l'environnement paysager des éléments du patrimoine bâti et du patrimoine naturel,
- Prendre en compte, dans le respect du cadre de vie et du paysage, les besoins en communication et en animation des acteurs économiques et commerciaux,
- Lutter contre la pollution visuelle des dispositifs d'enseignes lumineuses et favoriser la réduction de leur impact énergétique.

Le débat sur les orientations du RLPi s'est tenu au sein du Conseil de Territoire du 18 mai 1921.

### **Monsieur le Maire**

En 1921, nous n'étions pas nés. (*rires*)

### **Patricia VAVASSORI**

2021... Je disais tout à l'heure que l'heure commençait à être avancée. Donc, je reprends.

Le débat sur les orientations du RLPi s'est tenu au sein du Conseil de Territoire du 18 mai 2021. Ces orientations se déclinent selon six axes :

- 1<sup>er</sup> axe : Préserver les abords des grandes coupures vertes en interdisant la publicité ;
- 2<sup>e</sup> axe : Améliorer l'insertion de chaque secteur commercial et d'activités en répondant à leurs besoins particuliers ;
- 3<sup>e</sup> axe : Améliorer la lisibilité des fronts commerciaux, notamment le long des grandes routes nationales commerciales ;
- 4<sup>e</sup> axe : Valoriser les perceptions des centres-villes et secteurs patrimoniaux pour une meilleure harmonie entre les enseignes et une limitation de la publicité ;
- 5<sup>e</sup> axe : Préserver les secteurs résidentiels par une limitation des dispositifs publicitaires en limitant en nombre et format les publicités scellées au sol dans les secteurs résidentiels ;
- 6<sup>e</sup> axe : Anticiper la montée en puissance de l'affichage lumineux et notamment numérique.

Une élaboration collaborative s'est appuyée sur le Comité technique territorial, associant les services de GPGE assisté d'un bureau d'études ainsi que les communes.

Entre avril 2021 et avril 2022, le projet de règlement du RLPi a été élaboré puis validé politiquement, sachant que les propositions réglementaires ont été présentées aux personnes publiques associées et aux acteurs lors de deux réunions de janvier 2022.

La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées a été conduite au travers :

- de l'information diffusée sur le site internet de GPGE,
- d'une exposition dans les 14 communes du territoire, du 15 avril au 31 mai 2022,
- d'une réunion publique en mairie de Noisy-le-Grand, le 31 mai 2022.

La concertation a mobilisé essentiellement les associations de protection de l'environnement et les professionnels de l'affichage. La participation du public est restée très faible.

La concertation a permis au public et aux acteurs du Territoire d'être informés régulièrement et de formuler des observations et propositions qui ont contribué à enrichir la démarche d'élaboration du RLP.

Le RLPi comprend un rapport de présentation, un règlement et des annexes que nous pouvons tenir à votre disposition si vous souhaitez en savoir plus.

Les annexes comprennent le plan de zonage délimitant les zones identifiées par le règlement, le plan des limites d'agglomération fixées par les maires en application de l'article R. 411-2 du Code de la route et les arrêtés municipaux fixant lesdites limites.

Cinq zones de publicité ont été définies :

- La zone ZP0, qui couvre les secteurs paysagers et naturels, dans laquelle toute publicité est interdite. Pour Rosny-sous-Bois, la zone ZP0 couvre les secteurs à forte valeur naturelle ou patrimoniale comme les grands parcs et espaces verts, parc du plateau d'Avron, le parc Decesari, le bois des Charcalets, le golf ;
- La zone ZP1, qui couvre la majeure partie des secteurs résidentiels et des centres-villes et des zones résidentielles, dans laquelle les dispositifs publicitaires muraux et scellés sont interdits. Pour Rosny-sous-Bois, la zone ZP1, qui inclut les tissus du centre-ville ainsi que tous les secteurs résidentiels et secteurs mixtes, qui en fait le zonage de publicité occupant la majorité du territoire communal ;
- Une zone ZP2, qui couvre les axes routiers et les quais de gares, dans laquelle les dispositifs publicitaires muraux et scellés au sol sont autorisés. Les règles sur les enseignes sont plus souples, adaptées au grand commerce. Pour la ville de Rosny, la zone ZP2 couvre le boulevard d'Alsace-Lorraine, la partie nord de l'avenue du Général de Gaulle face au centre commercial Rosny 2, l'avenue Lech Walesa, le boulevard Gabriel Péri, la rue Laennec ainsi que les deux gares RER ;
- Deux zones ZP3a et ZP3b, qui couvrent respectivement les zones d'activités industrielles et les zones d'activités commerciales, avec des règles plus souples, notamment pour les enseignes. Pour la ville de Rosny, la zone ZP3a couvre les zones d'activité économique Montgolfier et La Garenne, et la zone ZP3b couvre les zones commerciales de Rosny 2, Domus et Nanteuil.

À Rosny-sous-Bois, les zones de publicité numérique autorisée ne concerneront que les secteurs commerciaux de Rosny 2, Domus, Nanteuil et dans un périmètre de 80 mètres autour des stations de Rosny Bois-Perrier et Rosny-sous-Bois.

Le RLPi doit définir les horaires d'extinction de la publicité lumineuse. Une plage d'extinction de 23 heures à 6 heures est proposée. Elle ne s'applique pas à la publicité sur les abris voyageurs.

Le Conseil de Territoire de l'Établissement public territorial GPGE a arrêté le projet de règlement local de publicité intercommunal en sa séance du 11 octobre 2022.

En application de l'article L. 581-14-1 du Code de l'environnement et des articles L. 134-7 et L. 153-15 du Code de l'urbanisme, le projet de RLPi arrêté est soumis à l'avis des communes du Territoire.

Cet avis doit être rendu dans les trois mois à compter de l'arrêt du projet de RLPi, soit au plus tard le 11 janvier 2023. À défaut, cet avis est réputé favorable.

À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le RLPi arrêté sera soumis à enquête publique au printemps 2023. Le RLPi, éventuellement modifié pour tenir compte des différents avis et de l'enquête publique, sera présenté à la conférence intercommunale des maires et proposé à l'approbation du Conseil de territoire mi-2023.

La Commission cadre de vie a été consultée lors de sa séance du 12 décembre.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir émettre son avis. Merci pour votre attention.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour cette très longue, très longue présentation, mais nécessaire. Avez-vous des questions ? Mais je pense que c'était suffisamment explicite. Madame THIBAULT.

### **Magalie THIBAULT**

Oui, merci. Je ne vais pas revenir sur le cadre réglementaire, Madame VAVASSORI l'a bien fait.

Pour nous, ce Règlement, c'est plus qu'un document technique. C'est aussi une démarche politique qui vise aussi à questionner notre cadre de vie quotidien. C'est une possibilité qui est aussi donnée – et pour le coup, c'est plutôt une bonne chose – de remettre en cause la réglementation qui, de notre point de vue, n'était pas assez encadrée, ni régulée, puisqu'elle permettait quand même à un petit nombre de publicitaires notamment de polluer visuellement, mais pas que, certaines parties de nos villes.

Pour nous, ce Règlement doit concilier localement l'aménagement urbain, la protection de l'environnement et le cadre de vie.

Nous avons plusieurs remarques à la lecture de celui-ci. La première, c'est sur le sujet de la concertation que vous avez évoquée. Nous considérons que, comme c'est souvent le cas sur des projets de cette envergure, la concertation et surtout la communication qui a été faite autour de ce projet de règlement n'a pas été suffisante. Une réunion publique pour l'ensemble du Territoire GPGE, c'est quand même très insuffisant de notre point de vue et cela aurait mérité – alors, peut-être pas dans des villes comme Vaujours ou Coubron, mais dans une ville comme Rosny-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne par exemple – d'avoir au moins une réunion publique par ville. Donc il ne faut effectivement pas s'étonner s'il y a peu de gens qui se sont rendus à Noisy-le-Grand.

La deuxième remarque concerne la répartition de la Ville en cinq zones. Même si nous trouvons cohérent que la présence de la publicité soit plus importante dans les zones d'activité économique ou de grands axes et que, surtout, elle préserve les secteurs paysagers, nous ne pouvons que constater que c'est souvent, en fait, toujours les mêmes habitants qui vont être confrontés à cette pollution visuelle sur des axes déjà très passants. Et d'ailleurs les mêmes habitants dont on a pu parler sur des projets d'aménagement précédents, Lech Walesa, Gabriel Péri, boulevard Alsace-Lorraine, ce sont des gens qui subissent déjà pas mal de nuisances sonores et donc ce sont des habitants qui, finalement, vont continuer à subir cette publicité et nous trouvons que c'est quand même assez dommage.

La troisième remarque, elle porte sur la réglementation en elle-même. Bien évidemment, nous constatons des réelles avancées dans ce domaine. Nous ne les remettons pas en cause, mais nous les trouvons peut-être pas encore... Elles ne vont pas, de notre point de vue, suffisamment loin. On donne quelques exemples. Sur les horaires d'extinction nocturne des enseignes lumineuses, donc de 23 heures à 6 heures du matin, nous considérons que nous aurions pu aller plus loin en proposant que les magasins éteignent leur éclairage dès la fermeture. Alors, pas dans toutes les zones, mais dans certaines zones.

Notamment, nous aurions aussi aimé poser le principe de l'interdiction des panneaux publicitaires lumineux, et pas seulement de les encadrer. C'est déjà le cas, en fait, dans plusieurs autres villes de France. Qu'une réflexion soit portée – sauf erreur de ma part, je ne l'ai

pas vu dans le règlement – sur la protection des établissements scolaires du Territoire, de la maternelle au lycée.

Voilà, c'étaient un peu nos remarques sur la réglementation de fond. Nous savons néanmoins que ce Règlement a aussi été fait pour donner un cadre, mais qu'il laisse aussi la possibilité aux maires de pouvoir renforcer cette réglementation à travers des arrêtés municipaux et donc nous serons effectivement, nous, très vigilants, voire force de proposition, Monsieur le Maire, pour voir si dans les prochains mois vous serez amené à proposer aussi une réglementation un peu plus stricte dans le domaine de la publicité, notamment, avec quelques propositions que nous venons de vous faire.

### **Patricia VAVASSORI**

Merci Madame THIBAUT pour vos remarques. Il y a un certain nombre de remarques que je partage. Effectivement, en ce qui concerne déjà, dans un premier temps, les réunions qui se sont déroulées, l'organisation de l'élaboration de ce Règlement est gérée par GPGE. Nous avons un petit peu subi le planning, en sachant qu'il y a aussi des réunions qui sont des réunions publiques prévues pour l'élaboration du nouveau PLUI, où ce sujet peut aussi être abordé puisque le Règlement local de publicité intercommunal est intégré aussi au PLUI.

Ensuite, comme je l'ai dit en conclusion, il y a une enquête publique qui sera ouverte où, là, les commentaires pourront être déposés comme pour n'importe quelle enquête publique. Évidemment, en fonction, lors de la mise en place de ce Règlement, nous pourrions être amenés effectivement à signer des arrêtés pour pouvoir être un petit peu plus restrictifs et respectueux de l'environnement, évidemment. Il n'y a pas de souci.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour cette réponse. D'autres remarques ? Non, donc je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je ne sais plus dans les pouvoirs où nous en sommes.

### **Patricia VAVASSORI**

Alors, 6 abstentions et 34 votes pour.

### **Monsieur le Maire**

Merci Patricia.

## ***34 voix pour et 6 abstentions (R.E.S.)***

### **SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR**

**40**

**34**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

### **CONTRE ABSTENTIONS**

**6**

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

### **31. DELEGATION DU DROIT DE PROPRIETE DETENU PAR LA VILLE AU PROFIT DE LA SOCIETE COALLIA HABITAT EN VUE DE LA REALISATION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LE SITE DE L'ANCIEN CNIR APPARTENANT A L'ÉTAT**

#### **Monsieur le Maire**

Monsieur CAREL, je vous redonne la parole pour la société COALLIA et le CNIR.

#### **Pierre-Olivier CAREL**

Merci Monsieur le Maire. Donc cette délibération est relative au droit de propriété qui vise à proposer en amont aux collectivités tout projet de cession de terrain envisagé par l'État et les établissements publics étatiques.

L'article L. 240.1 du Code de l'urbanisme instaure un droit de priorité en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale titulaires du droit de préemption urbain sur tout projet de cession d'un immeuble appartenant à l'État, à des sociétés dont il détient la majorité du capital, ainsi qu'à certains établissements publics. La Commune et le Territoire Grand Paris Grand Est, titulaires du droit de préemption urbain, ont la possibilité de déléguer leur droit de priorité dans les conditions déterminées à l'article L. 240-3 du Code de l'urbanisme.

En 2014, la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi Alur) du 26 mars a élargi la liste des bénéficiaires de cette délégation du droit de priorité aux organismes d'habitations à loyer modéré.

Pour mémoire, la DRIHL en partenariat avec la société COALLIA, Action logement, la Ville travaillant depuis maintenant environ quatre ans au desserrement de l'ancien foyer de migrants situé (enfin, c'est plutôt le futur ancien) rue Jean Allemane, vétuste et suroccupé.

Fin 2020, les recherches ont permis de cibler les bureaux vacants de l'ancien CNIR. C'est ainsi qu'un permis de construire déposé par COALLIA Habitat le 27 décembre 2021 en vue de construire 169 logements sur le site de l'ex CNIR, cadastré section AB 54 et 58, a été délivré le 31 août dernier. Parallèlement, les négociations entre l'État et COALLIA ont abouti à une cession projetée du foncier opérationnel limité à la parcelle AB 54 à hauteur de 300 000 euros suite à l'obtention d'une décote loi Duflot d'un montant de 1 505 834 euros.

C'est dans ce contexte que l'État demande à la Ville, en qualité de bénéficiaire du droit de priorité, de le déléguer à la société COALLIA Habitat qui va réaliser des logements en lieu et place des anciens bureaux.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la délégation du droit de priorité au bénéfice de la société COALLIA Habitat, permettant la concrétisation de la cession par l'État du bâtiment de l'ancien CNIR à son profit.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur CAREL. En effet, donc à la place d'un site tel qu'il est actuellement c'est deux sites puisqu'il y avait, en effet, comme cela a été dit, une large surpopulation au sein de ce site COALLIA. Il a été demandé à l'ensemble des sites COALLIA de pouvoir diversifier le nombre de sites afin d'éviter ces surpopulations et d'avoir des populations trop nombreuses. Donc, de là cette solution de faire un deuxième site sur le CNIR qui n'était plus utilisé depuis moult années. Monsieur CAPIILLON.

#### **Claude CAPIILLON**

Oui, donc si je comprends bien, le foyer actuel COALLIA va être démoli (ce qui était prévu), reconstruit à l'endroit actuel. Ma première question c'est de savoir quelle est la raison de l'abattage des arbres qui a été fait il y a quelques semaines. Est-ce que c'est pour le projet ou c'est uniquement par rapport au dénivelé du terrain ?

Et puis, si je me rappelle bien, au niveau de l'État, il souhaitait ne pas avoir deux foyers l'un à côté de l'autre et, à l'époque, il cherchait effectivement un foncier sur la Ville, si possible assez proche des transports puisqu'il avait même envisagé de regarder sur Grand Pré. Donc cela veut dire que l'État est revenu et il regroupe deux foyers à peu près sur le même périmètre ?

Ma troisième question, c'est est-ce qu'il compte, avec la démolition du foyer actuel où ils vont être forcés de reloger les personnes qui y logent, profiter de cette reconstruction pour refaire de la mixité sociale comme il a été fait sur les foyers COALLIA de Noisy-le-Grand ?

**Monsieur le Maire**

C'est le préfet LECLERC qui a donné son accord, donc notre ancien préfet LECLERC, pour ce principe du foyer du CNIR, donc de réunir les deux sites parce qu'il n'y avait pas de solution plus aisée. Finalement c'était la plus simple. Cela évitait de trouver un autre foncier, qui était difficilement trouvable. En effet, cela a été approuvé par le préfet qui a sauté sur cette bonne opportunité.

Concernant les arbres, Pierre-Olivier.

**Claude CAPILLON**

Et la mixité alors, du coup ? Parce que quand on va à Noisy-le-Grand sur les deux foyers COALLIA qui ont été reconstruits, on a une mixité qui est intéressante dans la mesure où il y a des jeunes travailleurs européens, alors que là, sur le foyer COALLIA, à l'heure actuelle...

**Monsieur le Maire**

C'est subsaharien.

**Claude CAPILLON**

... il n'y a pas du tout de mixité.

**Pierre-Olivier CAREL**

Alors, sur l'abattage des arbres, Monsieur CAPILLON, nous ne sommes pas dans une opération démolition-reconstruction, mais nous sommes dans une opération construction-démolition.

**Claude CAPILLON**

Ah, donc ils vont construire sur la parcelle.

**Pierre-Olivier CAREL**

Sur la partie en pointe. Donc sur la partie en pointe il va y avoir 50 % de la reconstitution du nombre de logements sous forme de trois bâtiments : un R+3...

**Monsieur le Maire**

C'est une opération à tiroirs.

**Pierre-Olivier CAREL**

... plus attique, un R+4 plus attique et un R+5 plus attique à cet endroit-là.

Nous avons rencontré, il y a une dizaine de jours, les représentants de CDC Habitat et de COALLIA. Nous leur avons fait part de notre souhait de sectoriser, au niveau du PLU, les parcelles qui vont être démolies et sur la partie arrière en reconstitution d'un espace vert eu égard à la coupe qui a été réalisée sur les arbres sur la pointe entre la rue Allemane et la rue Camélinat.

Concernant les deux foyers pas côte à côte, oui c'était effectivement envisagé. Ce qui a semblé-t-il primé dans la décision de l'État, qui est souverain en l'occurrence sur ce dossier, c'était le coût financier. Il souhaitait limiter les charges d'exploitation au niveau du foyer, donc en maintenant simplement la rue du Quatrième Zouave comme mitoyenneté il espère faire des économies, notamment en termes de gardiens et de services support.

Et puis il y avait également le calendrier court dans lequel Grand Pré ne s'inscrivait pas puisqu'il souhaitait démarrer les travaux dès cette fin d'année. Et il y avait, en plus, la difficulté – tout à fait Monsieur le Maire – de trouver un foncier adapté puisque, malgré les études menées, l'État n'avait pas trouvé de parcelle suffisante dans ce qui était disponible au niveau de l'EPFIF pour pouvoir réaliser une construction dans un délai relativement court.

Après, concernant la mixité, nous avons fait part de notre vif intérêt pour que cette clause soit respectée. Pour l'instant, nous n'avons aucun retour de la part de l'État sur le sujet.

### **Claude CAPILLON**

Oui parce que, si je peux me permettre, c'est l'enjeu principal lorsque l'on a deux foyers qui sont séparés d'à peine cent mètres. Donc si c'est pour reconstruire deux foyers sans du tout de mixité, nous aurons les mêmes problèmes que nous connaissons depuis 25 ans. Merci.

### **Monsieur le Maire**

C'est ce qui a été dit à COALLIA. D'autres questions ? Je passe au vote.

Des votes contre ? Abstentions ? Donc ce projet est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**40**

**40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE,

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0**

**0**

### **32. CESSION ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LA SOCIETE NEXITY D'UNE PROPRIETE COMMUNALE SISE 168 RUE DU GENERAL LECLERC, CADASTREE SECTION BI N 89 (PROMESSE ET ACTE DEFINITIF)**

### **Monsieur le Maire**

Un autre projet, qui est la cession entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la société NEXITY d'une propriété communale sise 168 rue du Général Leclerc.

Dans le cadre du développement d'un front urbain autour de l'ancienne clinique de l'Aurore, rue du Général Leclerc, la Ville envisage de mobiliser une partie de son foncier disponible. Il s'agit de la propriété bâtie à usage d'habitation située 168 rue du Général Leclerc, comme je l'ai dit, constituant un terrain d'assiette de 607 m<sup>2</sup> actuellement occupé.

C'est ainsi qu'une résidence multigénérationnelle à dominante seniors composée de deux bâtiments collectifs d'un total de 103 logements, sur un rez-de-chaussée dédié à l'activité professionnelle, dont un pôle médical d'environ 219 m<sup>2</sup> de SDP, sera créée sur un terrain totalisant 3 298 m<sup>2</sup>.

La future construction sera développée majoritairement en R+4 avec des émergences en R+6 et représentera une surface de plancher d'environ 6 348 m<sup>2</sup>. Cette opération de 103 logements sera gérée par le groupe Complicity.

La présente cession du pavillon communal sera concrétisée dès lors que les conditions suspensives tenant à l'obtention du permis de construire définitif, à l'acquisition concomitante des parcelles BI 90 et 91, à la libération de la parcelle, et à l'absence de nouvelle taxe d'urbanisme seront levées.

Il vous est proposé de bien vouloir approuver cette délibération.

Y a-t-il des questions ? Madame THIBAULT.

**Magalie THIBAULT**

Oui, concernant cette délibération qui nous paraît très importante, mais très succincte, plusieurs remarques.

Du coup, la cession de la propriété communale, sauf erreur de notre part, elle est aujourd'hui occupée.

**Monsieur le Maire**

Il y a un relogement, bien sûr, de la famille qui l'occupe en vue. Bien sûr.

**Magalie THIBAULT**

Donc cela est acté. Il y a eu un accord.

**Monsieur le Maire**

Bien sûr. Nous ne pouvons pas laisser la famille partir comme cela.

**Magalie THIBAULT**

D'accord. Ma deuxième question c'est donc, du coup, cette propriété, elle est d'une superficie d'un peu plus de 600 m<sup>2</sup>. Vous parlez ensuite d'une construction d'une résidence multigénérationnelle sur une parcelle de plus de 3 000 m<sup>2</sup>. Est-ce que vous pouvez nous donner un peu une vision globale ? Parce que vous parlez en même temps de l'aménagement d'un front urbain. Un peu la vision plus précise de ce qui va se retrouver sur, finalement, l'ensemble de cette parcelle-là qui était située à côté de l'ex clinique de l'Aurore, parce que là nous avons du mal, en fait, à nous représenter le projet global.

Après, nous manquons aussi, nous, un peu d'éléments sur, justement, le projet global de cet aménagement-là. La question de céder, pour tout vous dire, la propriété au groupe NEXITY alors que nous connaissons les besoins en équipements publics sur la Ville, ne nous convient pas. Nous aurions pu réfléchir, et là encore aussi pouvoir lancer une concertation dans ce quartier-là pour les besoins. Nous avons que nous avons des besoins aussi sur le champ éducatif, mais pas que. Donc vous faites le choix de céder cette propriété-là au groupe NEXITY. Alors, vous parlez d'une résidence multigénérationnelle. Il y a pléthore de résidences multigénérationnelles ou seniors qui se développent aujourd'hui dans notre département, mais pas que, mais des résidences privées à but très, très lucratif. Est-ce que c'est vraiment cela que nous souhaitons aussi dans notre Ville ? C'est la question.

**Monsieur le Maire**

Social. C'est du social.

**Magalie THIBAULT**

C'est la question que nous nous posons.

**Monsieur le Maire**

Non, ce sera du social. Vous savez qu'il y a cette propriété qui appartient à la Ville et il y a aussi la propriété qui appartient à un médecin.

Le médecin, bien sûr, a hâte de vendre à NEXITY pour libérer ses locaux. Le projet, en effet, s'étend sur l'ensemble de ces 6 000 m<sup>2</sup> avec un projet, en effet, de cabinet médical et de logements multigénérationnels, en priorité seniors. Seniors, c'est familles à partir de 60 ans, mais aussi avec un mélange, si cela est possible, d'étudiants et de personnes en difficulté sociale. Voilà, c'est essentiellement ce que nous avons voulu bâtir sur ce site.

Je vous dis, nous l'avons souhaité, avec aussi éventuellement un projet de mini-crèche. Cela n'est peut-être pas précisé, mais cela avait été demandé aussi. Donc cela reste encore à préciser. Donc, sachant que sur ce quartier-là, il n'y a en effet, concernant les seniors, aucune structure, c'était aussi une manière de pouvoir apporter un plus dans ce quartier du Pré Gentil par rapport aux seniors et, bien sûr, un cabinet médical puisqu'il n'y a plus du tout de structure médicale sur cette zone-là.

Par contre, les plans, je pourrais vous les montrer, il n'y a pas de souci, parce que je ne les ai pas là.

D'autres questions ? Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Je repose la question. Des votes contre ? Abstentions ? 6 abstentions.

### **Patricia VAVASSORI**

Ce point a été voté par 34 voix pour et 6 abstentions.

### **Monsieur le Maire**

Merci bien.

**34 voix pour et 6 abstentions (R.E.S.)**

#### **SUFFRAGES EXPRIMES POUR**

**40  
34**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

#### **CONTRE ABSTENTIONS**

**0  
6**

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

### **33. CONVENTION TRIENNALE DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMOINE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS POUR 2022-2024**

### **Monsieur le Maire**

Le dernier point, donc je vais laisser la parole à Madame VENTURA pour la convention triennale de coopération culturelle entre la Ville et le Département.

### **Catherine VENTURA**

Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit de la signature d'une convention triennale de coopération culturelle et patrimoine entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Rosny-sous-Bois pour 2022-2024.

Au titre de la saison 2022/2023, une subvention de fonctionnement est attribuée à la Ville dans le cadre du programme « Éducation artistique et culturelle et pratiques amateurs », afin de mettre en œuvre les trois projets suivants :

- l'Éveil artistique chez le tout-petit : le service culturel et service enfance proposent de nombreuses actions à destination des tout-petits ;
- le deuxième projet, c'est les parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire (les PEAC dont j'ai parlé tout à l'heure) ;
- le troisième projet : Juillet fantastique, qui est une action hors les murs pendant la période de Rosny-Plage et qui est proposée par la FAN (Fabrique artistique et numérique).

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les nouveaux axes de la collaboration, les projets se mettant en œuvre sur la saison 2022-2023, ainsi que leurs financements dans le cadre de la convention triennale de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département et la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention triennale entre le Département et la Ville de Rosny-sous-Bois pour 2022-2024 et tout document y afférent.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Madame VENTURA. Des questions ? Des votes contre ? Abstentions ? Non, donc cette convention triennale est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0  
0**

## **34. DÉCISIONS MUNICIPALES**

#### **Monsieur le Maire**

Nous allons pouvoir finir avec les décisions municipales. Avez-vous des questions ? Non, donc nous prenons acte de ces décisions municipales.

### **PRISE D'ACTE**

**PRISE D'ACTE****40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**Monsieur le Maire**

Je vous remercie pour votre participation à ce Conseil municipal, le dernier de l'année. Nous nous retrouverons donc le mercredi 25 janvier. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Bon Noël, bon 31 décembre et bon début d'année. Merci à vous, bon appétit et bonne nuit.

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 22H54.**

Secrétaire de séance



Mme Patricia VAVASSORI

Le Maire,



Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est